

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier



Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	SCP GRIENEISEN-GRESSER-GLOCK
Numéro de dossier	20241266 (STUDENT FACTORY - CONFLUENCE)
Date de réalisation	03/06/2026
Localisation du bien	58 rue de Ribeauvillé 67000 STRASBOURG
Section cadastrale	000 EH 81, 000 EH 429
Altitude	139.37m
Données GPS	Latitude 48.5658 - Longitude 7.772654
Désignation du vendeur	SCCV CONFLUENCE STRASBOURG
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé sur commande par **Media Immo** qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par **SCP GRIENEISEN-GRESSER-GLOCK** soient exactes.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 3 - Modérée			EXPOSÉ	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans l'Obligation Légale de Débroussaillage			NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation par crue	Approuvé le 20/04/2018	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation par remontées de nappes naturelles	Approuvé le 20/04/2018	EXPOSÉ	Voir prescriptions ⁽¹⁾
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 28/11/2013	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 28/11/2013	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Effet Toxique	Approuvé le 28/11/2013	NON EXPOSÉ	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif ⁽²⁾	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif ⁽²⁾	EXPOSÉ	-

⁽¹⁾ **Information Propriétaire : Votre immeuble est concerné par des prescriptions de travaux.**

Vous devez répondre manuellement sur l'imprimé Officiel (page 2) si **"OUI"** ou **"NON"** les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR ont été réalisés. (Ceci peut concerner les PPR naturels, miniers et technologiques). Pour plus d'informations, se référer au "Règlement Plan de Prévention et Prescriptions de Travaux".

⁽²⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage réglementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement, de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° NC

du 03/09/2025

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

58 rue de Ribeauvillé
67000 STRASBOURG

Cadastre

000 EH 81, 000 EH 429

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS**

prescrit ☐

anticipé ☐

approuvé ☒

¹ oui ☒ non ☐
date 20/04/2018

¹ si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

autres

inondation ☐

crue torrentielle ☐

mouvements de terrain ☐

avalanches ☐

sécheresse / argile ☐

cyclone ☐

remontée de nappe ☒

feux de forêt ☐

séisme ☐

volcan ☐

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

² oui ☒ non ☐

oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS**

prescrit ☐

anticipé ☐

approuvé ☐

³ oui ☐ non ☒
date

³ si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain ☐

autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

⁴ si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

⁴ oui ☐ non ☒

oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES**

prescrit ☐

approuvé ☐

⁵ oui ☐ non ☒
date

⁵ si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique ☐

effet thermique ☐

effet de surpression ☐

projection ☐

risque industriel ☐

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement

oui ☐ non ☒

> L'immeuble est situé en zone de prescription

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

⁶ oui ☐ non ☒

oui ☐ non ☐

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente

oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en

zone 1
très faible ☐

zone 2
faible ☐

zone 3
modérée ☒

zone 4
moyenne ☐

zone 5
forte ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui ☐ non ☒

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)

NC* ☐ oui ☐ non ☒

* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux obligations légales de débroussaillage (OLD)

> Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☐ non ☒

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2026-95 du 13 février 2026 oui ☐ non ☒

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. NC* ☐ oui ☐ non ☒

* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans ☐

> compris entre trente et cent ans ☐

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui ☐ non ☐

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui ☐ non ☐

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T oui ☐ non ☐

Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Zonages Réglementaires, Règlements concernant le bien, Fiche d'information sur le risque Sismique, Liste des arrêtés portant connaissance de l'état de Catastrophes Naturelles.

Vendeur - Acquéreur

Vendeur	SCCV CONFLUENCE STRASBOURG	
Acquéreur		
Date	03/06/2026	Fin de validité 03/12/2026

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.nota-risques-urba.fr/>
© 2026 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Bas-Rhin
Adresse de l'immeuble : 58 rue de Ribeauvillé 67000 STRASBOURG
En date du : 03/06/2026

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	11/04/1983	16/05/1983	18/05/1983	☐
Inondations et coulées de boue	22/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983	☐
Inondations et coulées de boue	18/08/1986	18/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	☐
Inondations et coulées de boue	12/03/1988	29/03/1988	10/06/1988	19/06/1988	☐
Inondations et coulées de boue	14/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990	☐
Inondations et coulées de boue	13/08/1990	13/08/1990	04/12/1990	15/12/1990	☐
Inondations et coulées de boue	24/06/1992	24/06/1992	24/12/1992	16/01/1993	☐
Inondations et coulées de boue	19/06/1994	19/06/1994	28/10/1994	20/11/1994	☐
Inondations et coulées de boue	21/06/1995	21/06/1995	28/09/1995	15/10/1995	☐
Inondations et coulées de boue	09/06/1996	09/06/1996	01/10/1996	17/10/1996	☐
Inondations et coulées de boue	12/05/1999	14/05/1999	29/11/1999	04/12/1999	☐
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Inondations et coulées de boue	03/05/2000	03/05/2000	06/11/2000	22/11/2000	☐
Inondations et coulées de boue	11/05/2000	12/05/2000	06/11/2000	22/11/2000	☐
Inondations et coulées de boue	29/05/2008	30/05/2008	11/09/2008	16/09/2008	☐
					☐

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : SCCV CONFLUENCE STRASBOURG

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

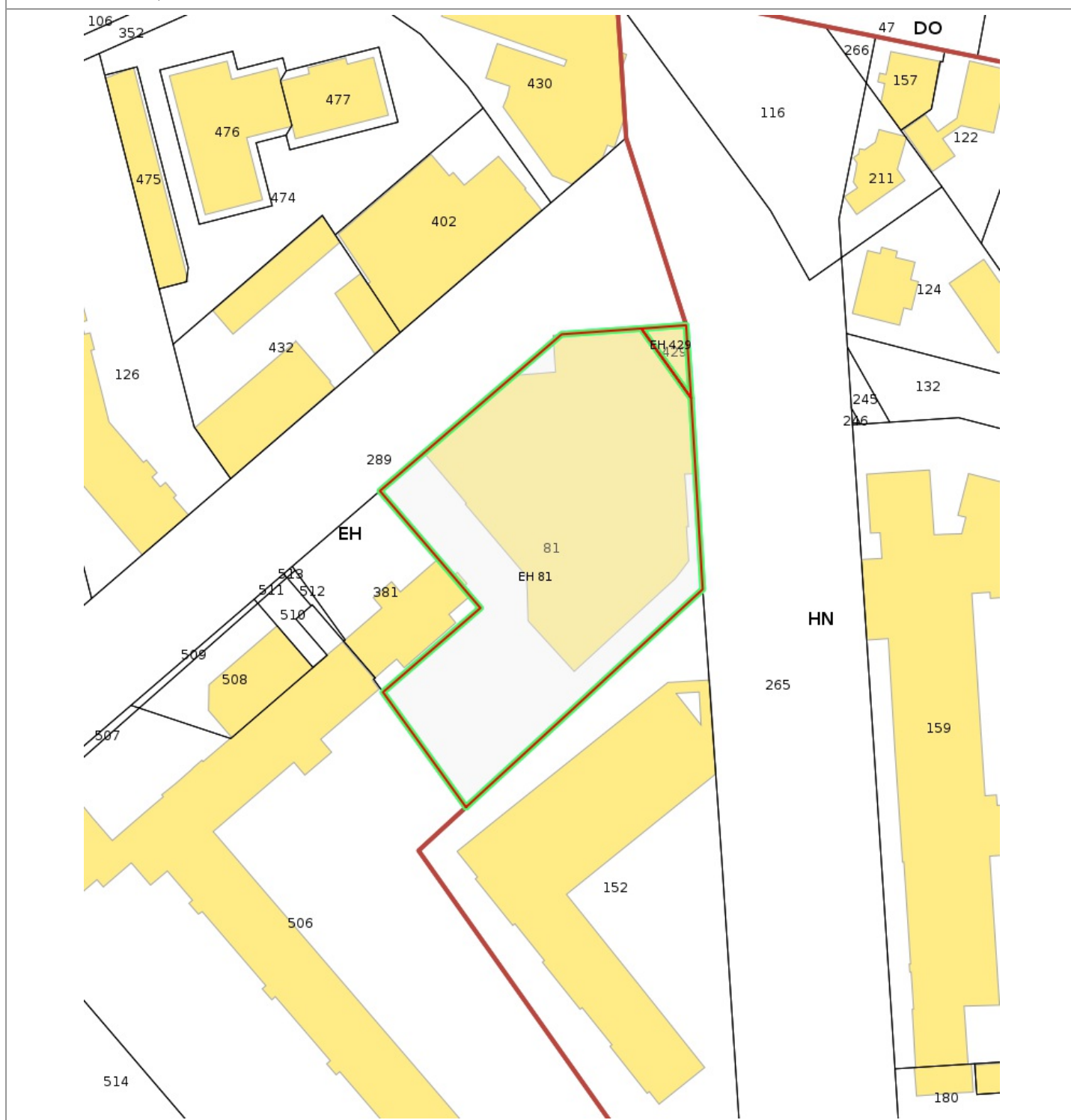
Extrait Cadastral

Département : Bas-Rhin

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

Commune : STRASBOURG

Parcelles : 000 EH 81, 000 EH 429

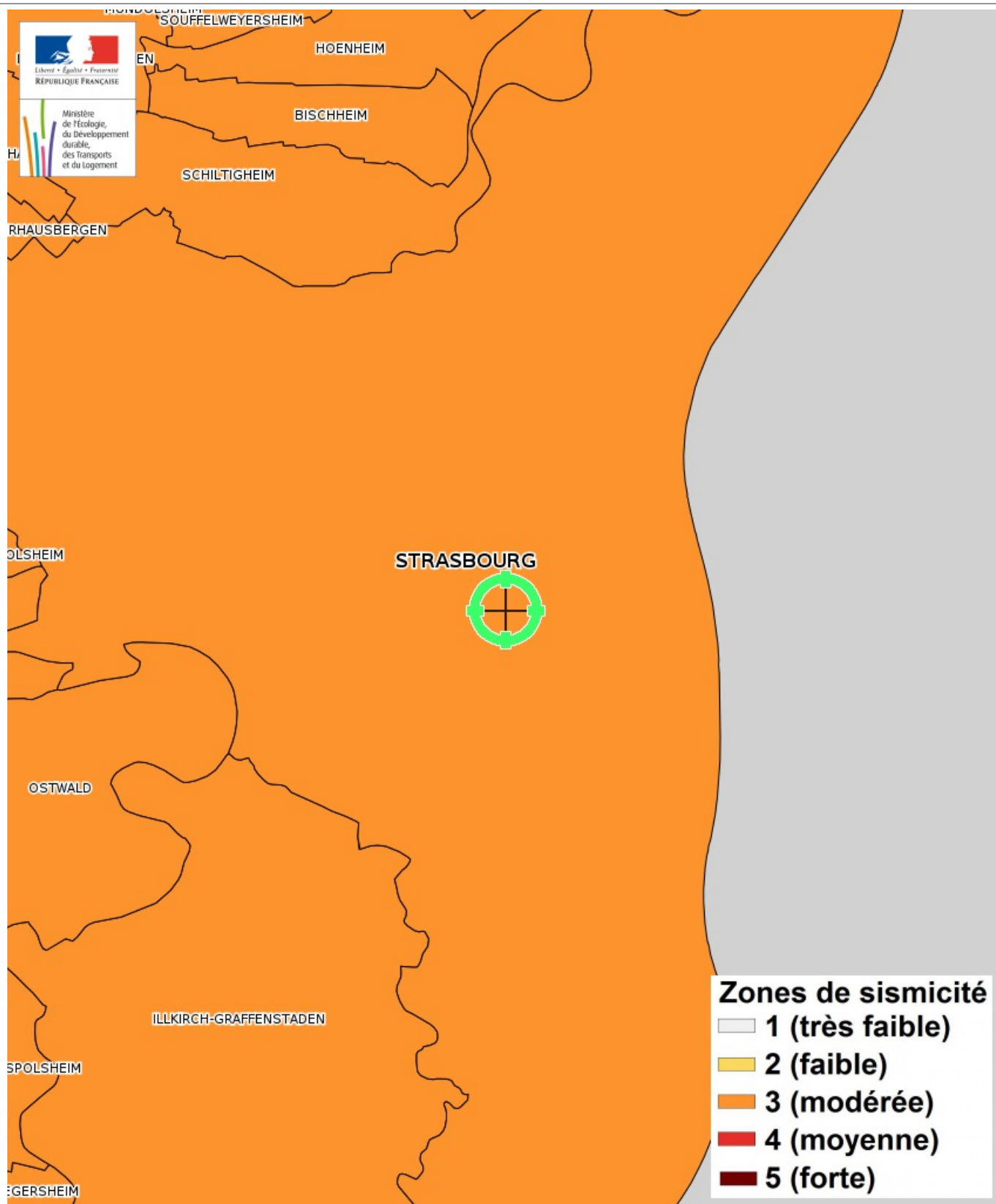


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Bas-Rhin

Commune : STRASBOURG

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 3 - Modérée



Carte

Multirisques



Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018

NON EXPOSÉ

Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



LÉGENDE

148.5 Cote piézométrique en mètres (NGF-IGN69) valable dans la zone délimitée en rose

Zones réglementées au titre de la remontée de nappe phréatique

- Zone de remontée de nappe non débordante (RNnd)
- Zone de remontée de nappe débordante (RNd)

à titre informatif :

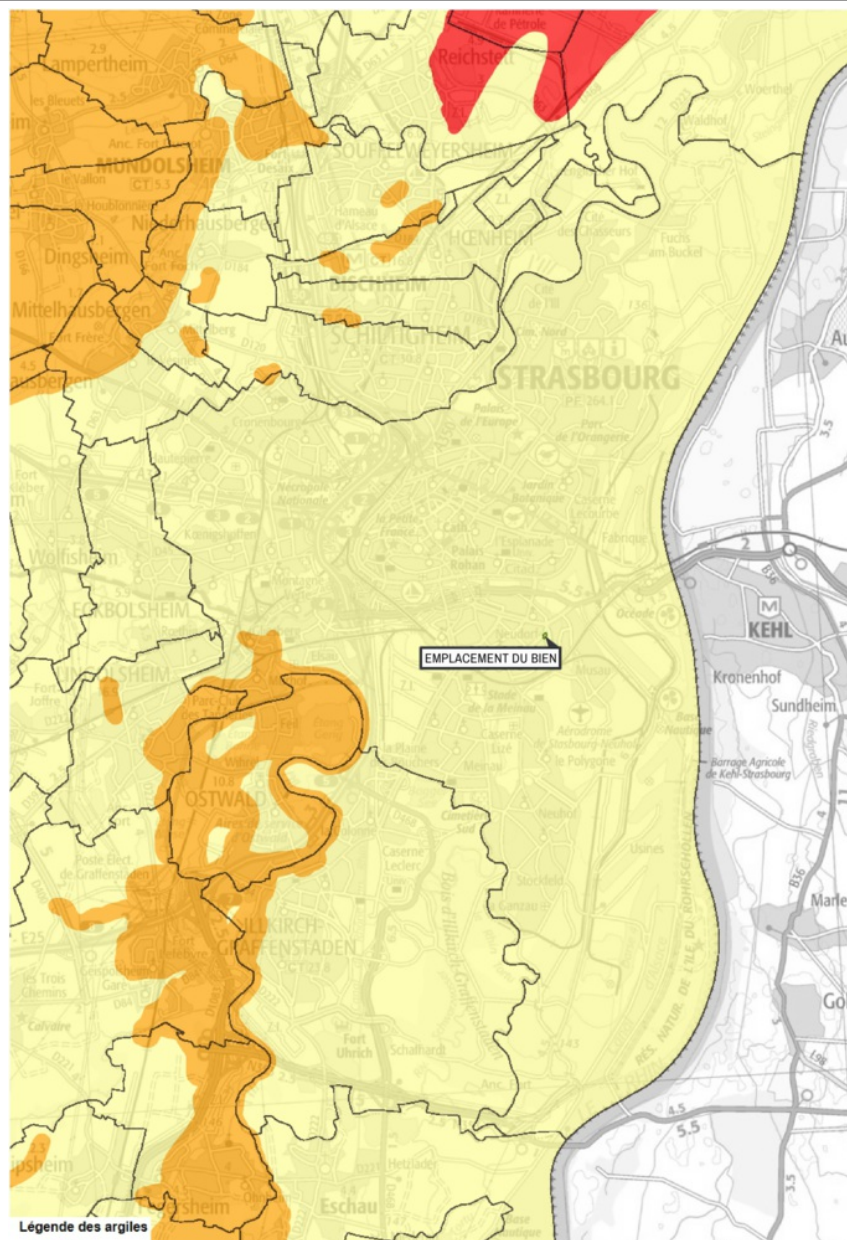
- Zone inondable par débordement de cours d'eau également impactée par la remontée de nappe non débordante
- Zone inondable par débordement de cours d'eau également impactée par la remontée de nappe débordante

Éléments de repérage

- Cours d'eau, plans d'eau et bassins
- Autoroutes
- Voies ferrées
- Limites communales

Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



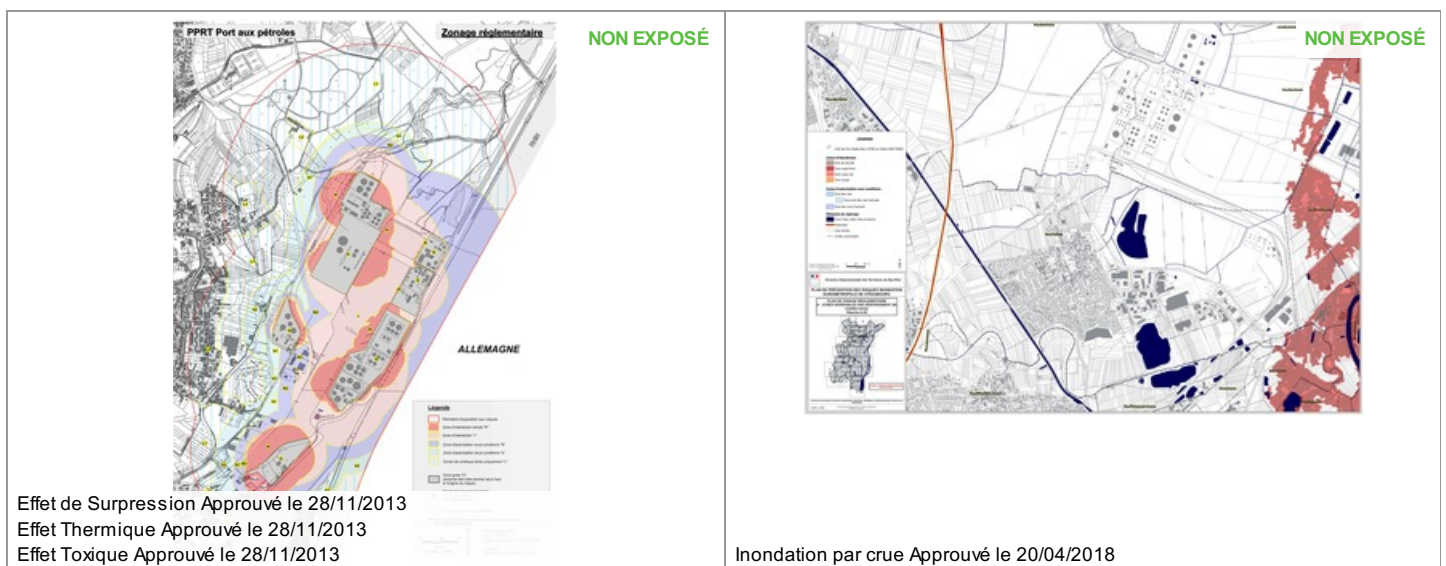
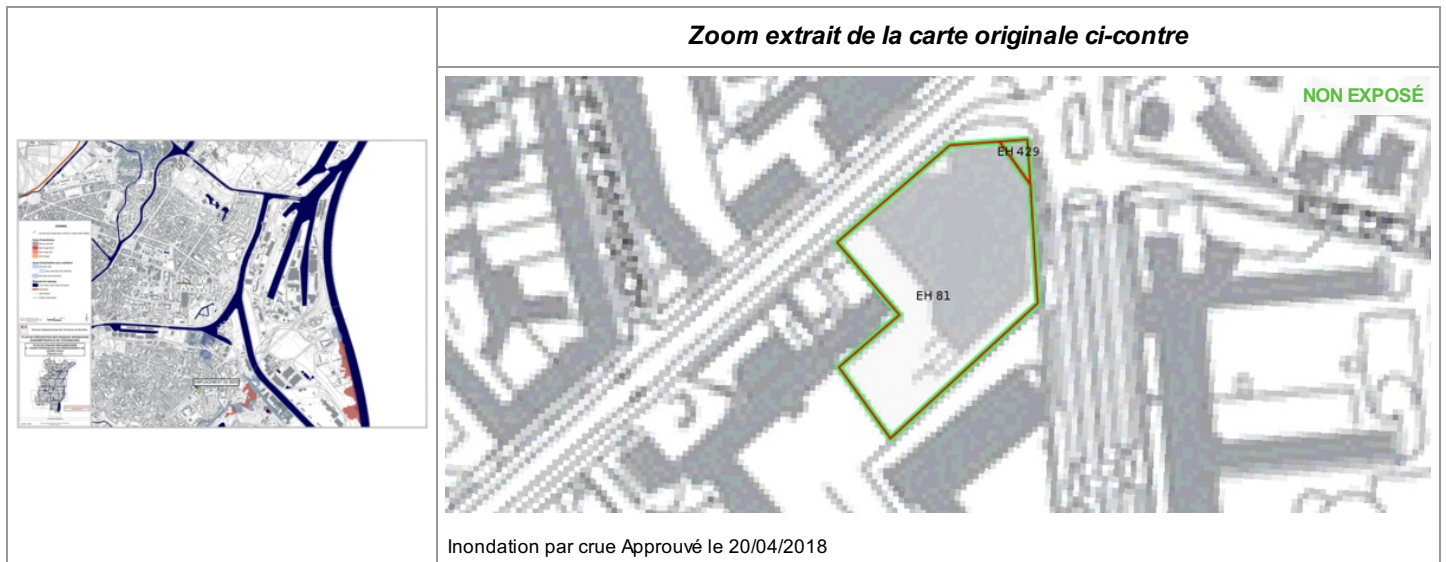
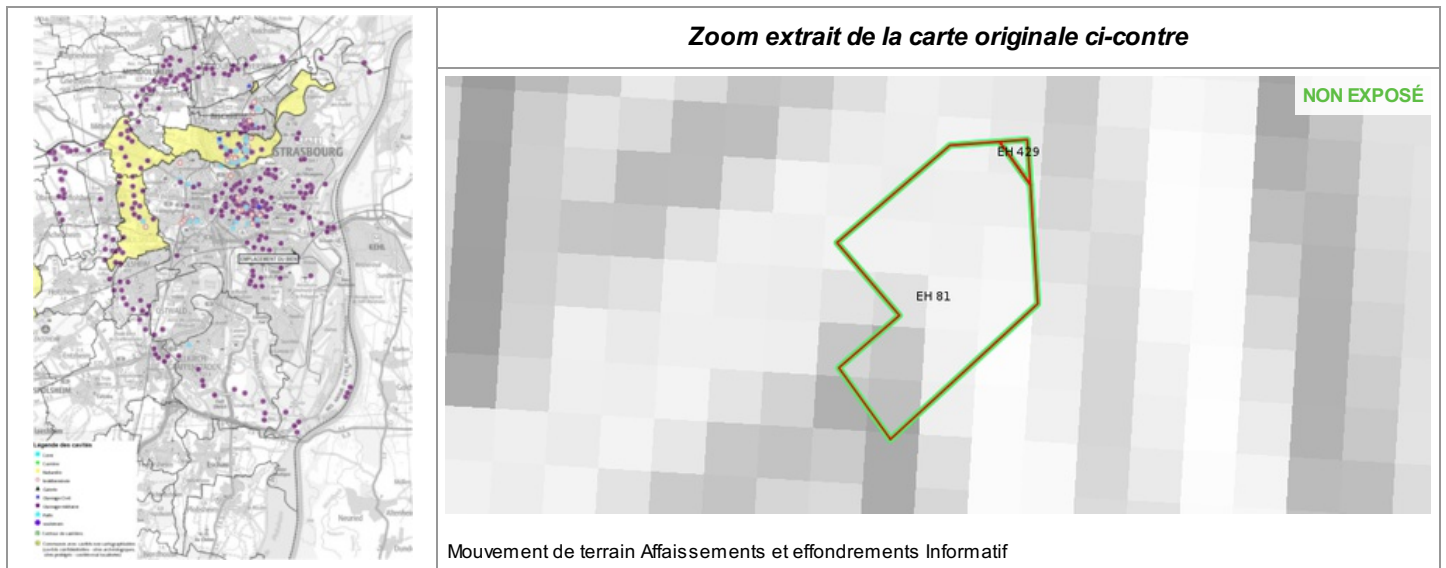
Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)
Carte réglementaire
Source BRGM

	Aléa fort Concerné par la loi ELAN*
	Aléa moyen Concerné par la loi ELAN*
	Aléa faible Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

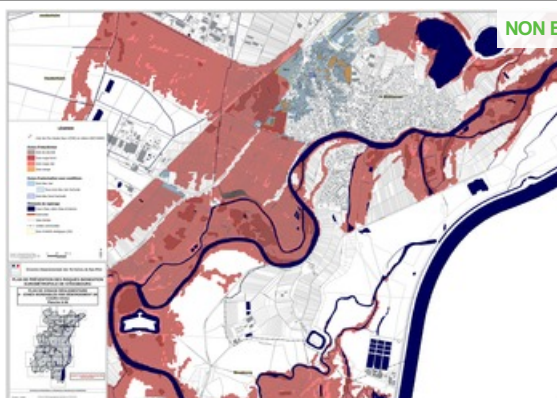
Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



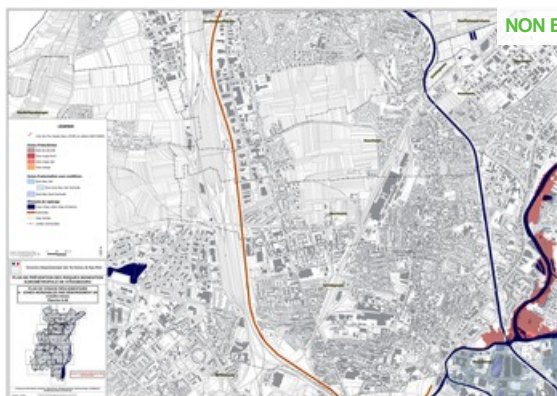
NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



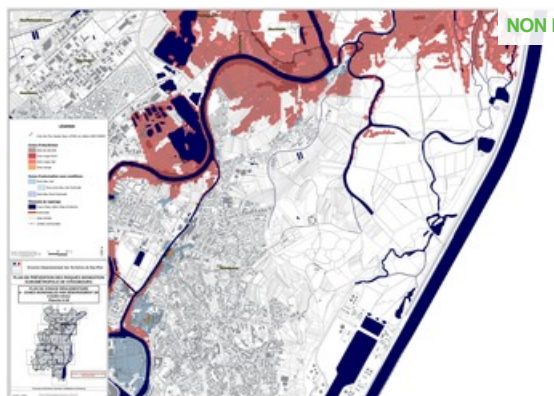
NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



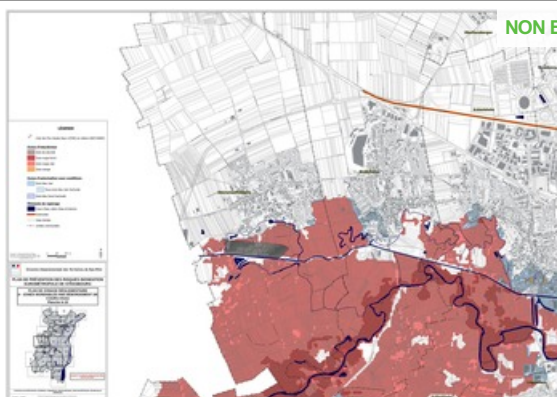
NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



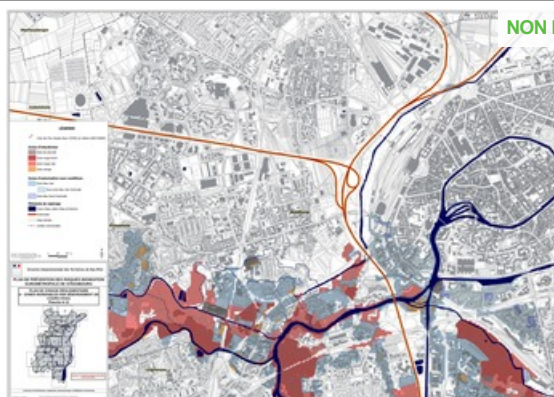
NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018

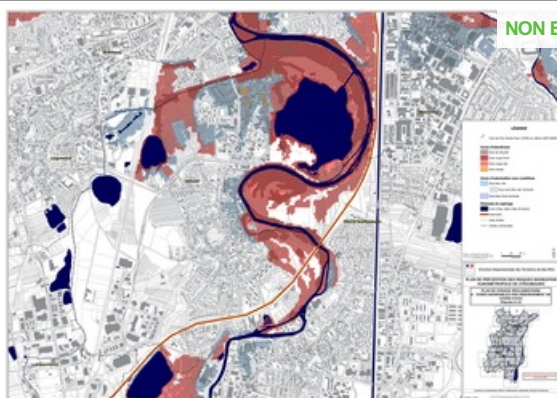


NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018

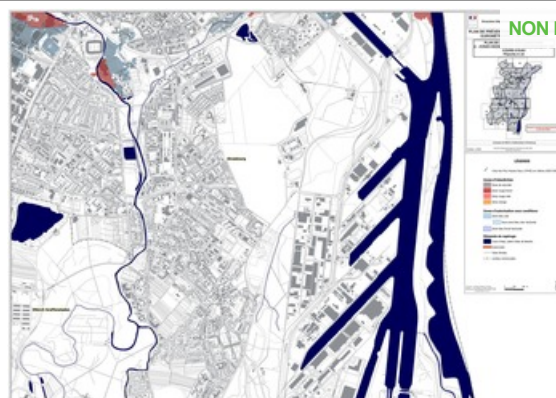
Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



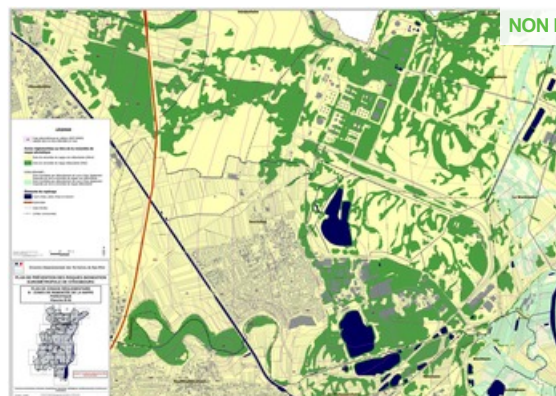
NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



NON EXPOSÉ

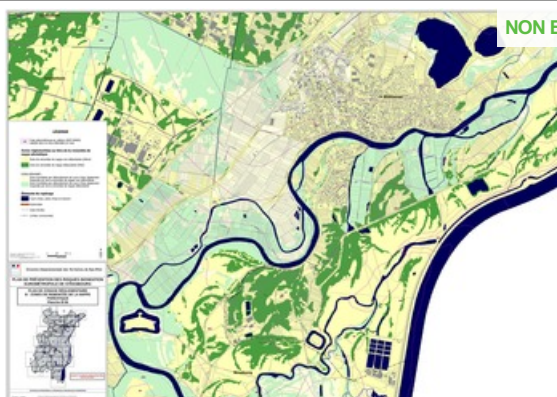
Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018

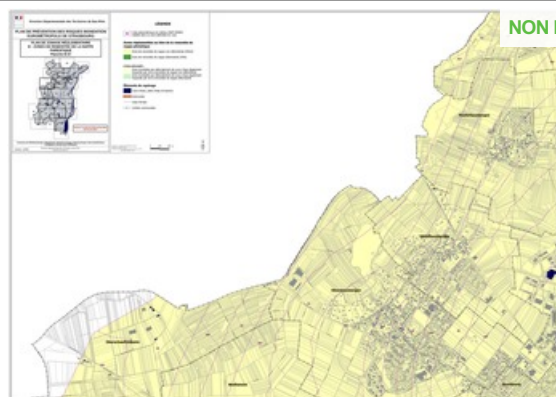
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018

Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



NON EXPOSÉ

Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018

Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



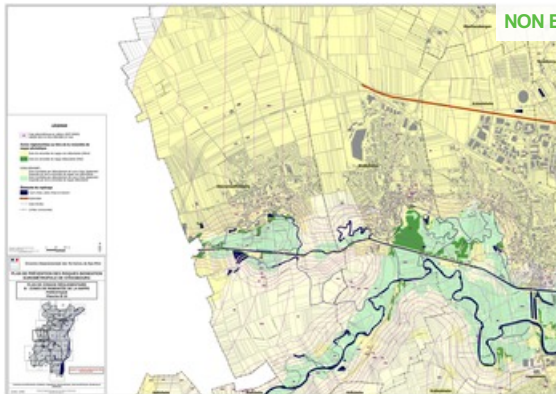
NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018

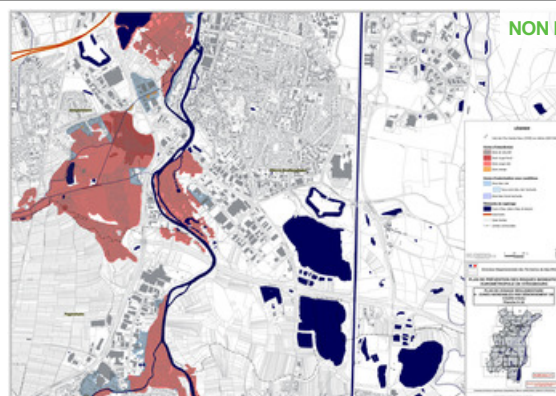
Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



NON EXPOSÉ

Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018

Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018

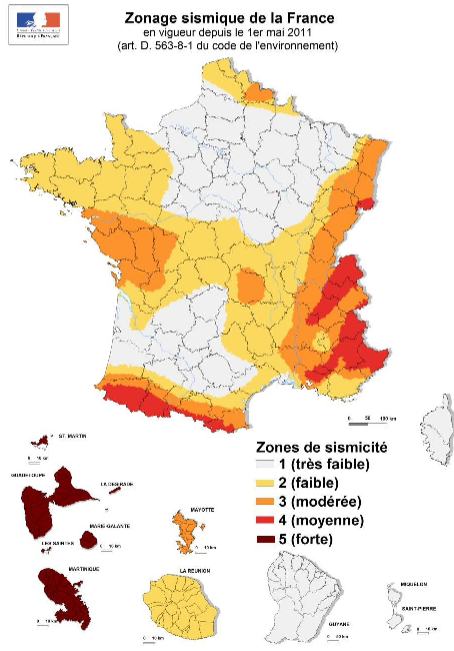
Annexes

Fiche d'information Sismicité



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au **risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée

II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles

III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux

IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;

- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;

- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI – EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;

- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? —> <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? —> <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture

Direction des Collectivités Locales

Bureau de l'Environnement et des
Procédures Publiques

ARRÊTÉ

du 28 NOV. 2013

portant approbation du plan de prévention des risques technologiques relatif aux risques engendrés par les sociétés Rubis Stockage, Prodair, Wagram Terminal, Bolloré Energie, Société Européenne de Stockage dépôt 1 (SES D1), Société Européenne de Stockage dépôt 2 (SES D2), TREDI, sur la commune de Strasbourg

LE PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE
PRÉFET DU BAS-RHIN

VU le code de l'Environnement, et notamment les articles L515-8, L515-15 à L 515-25 et R515-39 à R 515-50, relatifs aux plans de prévention des risques technologiques, et les articles L511-1, R511-9 et R511-10 relatifs aux installations classées ;

VU le code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 126-1, L 211-1, L 230-1, L 300-2, R 126-1 et R 126-2 ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;

VU l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité, des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;

VU les arrêtés préfectoraux autorisant et réglementant l'exploitation des installations concernées ;

VU l'arrêté préfectoral modifié du 02 mars 2009, prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques à l'égard des installations exploitées par les sociétés sus-citées, et les arrêtés préfectoraux datés du 11 août 2010, 22 février 2011, 30 août 2011, du 01 mars 2012, du

Annexes

Arrêtés

28 février 2013 portant prolongation du délai d'approbation de ce plan de prévention des risques technologiques ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2010 modifié, portant renouvellement du comité local d'information et de concertation (CLIC), créé par arrêté préfectoral du 15 juin 2006 et dénommé « Strasbourg Port », autour des sociétés Rubis Stockage, Prodair, Wagram Terminal, Bolloré Energie, Société Européenne de Stockage dépôt 1 (SES D1), Société Européenne de Stockage dépôt 2 (SES D2), TREDI, sur la commune de Strasbourg ;

VU l'arrêté préfectoral du 05 février 2013, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du 25 février 2013 au 27 mars 2013 inclus ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2013 prolongeant le délai d'approbation à l'issue de l'enquête publique au 22 novembre 2012 ;

VU les avis émis par les Personnes et Organismes Associés consultés par courrier du 10 octobre 2012 sur le projet de PPRT avant l'enquête publique ;

VU l'avis favorable du comité local d'information et de concertation (CLIC) dénommé « Strasbourg Port » émis le 20 décembre 2012, avant l'enquête publique ;

VU le bilan de la concertation joint au dossier d'enquête publique ;

VU la décision du 19 mars 2013 du Président de la Commission d'Enquête prononçant la prolongation de l'enquête publique du 28 mars 2013 au 11 avril 2013 ;

VU le dossier soumis à enquête publique ;

VU les observations recueillies lors de l'enquête publique et lors de la réunion publique organisée le 21 mars 2013 suite à la demande formulée par la Commission d'Enquête le 14 mars 2013 ;

VU le rapport de la Commission d'Enquête et son avis favorable assorti d'une réserve et de recommandations, en date du 12 juillet 2013 et remis à Monsieur le Préfet le 22 juillet 2013 ;

CONSIDÉRANT que l'article L515-15 du code de l'Environnement fait obligation à l'État d'approuver des plans de prévention des risques technologiques limitant les effets d'accidents potentiels liés aux installations figurant sur la liste prévue au IV de l'article L515-8 ;

CONSIDÉRANT que les sociétés Rubis Stockage, Prodair, Wagram Terminal, Bolloré Energie, Société Européenne de Stockage dépôt 1 (SES D1), Société Européenne de Stockage dépôt 2 (SES D2), TREDI, situées au Port aux Pétroles de Strasbourg, relèvent de la liste prévue au IV de l'article L515-8 du code de l'Environnement ; qu'il est par conséquent nécessaire de limiter l'exposition des populations aux effets des phénomènes dangereux potentiels générés par ces entreprises ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des parties concernées ont pu exprimer leur point de vue tout au long de la procédure au travers de la concertation, des réunions d'information et de l'enquête publique, permettant ainsi de faire évoluer le projet de plan de prévention des risques technologiques ;

CONSIDÉRANT que la Commission d'Enquête a émis un avis favorable sous la réserve expresse

Annexes

Arrêtés

que soit ouverte ou créée une ou plusieurs voies de circulation – à travers la Forêt de La Robertsau ou par le Nord (Route dite « ES » - Voies Navigables de France) – pour permettre au public d'accéder librement et sans restriction aux zones de loisirs et au bord du Rhin ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L515-15 du code de l'Environnement, l'objet des plans de prévention des risques technologiques est de délimiter un périmètre d'exposition aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité des risques technologiques décrits dans les études de danger et des mesures de prévention mises en œuvre ;

CONSIDÉRANT que les zones de loisirs sont situées hors du périmètre d'exposition aux risques ;

CONSIDÉRANT que l'article L515-16 du code de l'Environnement établit la liste des mesures et prescriptions qui peuvent seules être imposées au sein du périmètre d'exposition aux risques ;

CONSIDÉRANT que l'objet de la réserve expresse - création d'une voie de communication permettant l'accès aux zones de loisirs - ne figure pas au nombre des mesures et prescriptions prévues à l'article L515-16 du code de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT que les mesures de sécurité détaillées dans le règlement annexé au présent arrêté permettent l'accès aux zones de loisirs en véhicule par le Quai Jacoutot en journée et en dehors des périodes d'exploitation les plus sensibles des sites à l'origine du risque ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) relatif aux sociétés Rubis Stockage, Prodair, Wagram Terminal, Bolloré Energie, Société Européenne de Stockage dépôt 1 (SES D1), Société Européenne de Stockage dépôt 2 (SES D2), TREDI, situées au Port aux Pétroles de Strasbourg, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2

Le plan de prévention des risques technologiques comprend :

- une note de présentation décrivant les installations ou les stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques ;
- un document graphique faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L515-15 et L515-16 du code de l'Environnement ;
- un règlement comportant, en tant que de besoin, pour chaque zone ou secteur :

Annexes

Arrêtés

- un règlement comportant, en tant que de besoin, pour chaque zone ou secteur :
 - les mesures d'interdictions et de prescriptions mentionnées au I de l'article L515-16 du code de l'Environnement ;
 - l'instauration du droit de délaissement ou du droit de préemption, de la mise en œuvre de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
 - les mesures de protection des populations prévues au IV de l'article L 515-16 du code de l'Environnement ;
 - L'échéancier de mise en œuvre des mesures prévues par le plan, conformément aux dispositions de l'article L. 515-18 ;
- les recommandations tendant à renforcer la protection des populations formulées en application du V de l'article L 515-16 susmentionné.

Sont jointes au plan de prévention des risques technologiques, des informations portant sur :

1° l'estimation du coût des mesures qui restent susceptibles d'être prises en application du II et du III de l'article L. 515-16 ;

2° l'ordre de priorité retenu pour la mise en œuvre des différentes mesures prévues par le plan.

Article 3

Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens de l'article L126-1 du code de l'Urbanisme, et sera annexé au plan d'occupation des sols de la commune de Strasbourg.

Article 4

Les mesures de protection des populations contre les risques encourus, prescrites par le plan de prévention des risques technologiques, devront être mises en œuvre dans les délais fixés au III du règlement à compter de la date d'effet du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté sera adressé aux personnes et organismes associés.

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de Strasbourg et au siège de la Communauté Urbaine de Strasbourg, pendant un mois au minimum.

Mention de cet affichage sera publiée dans un journal diffusé dans le département.

Il sera en outre publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin.

Le dossier du PPRT approuvé sera tenu à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la mairie de Strasbourg ainsi qu'au siège de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Il sera également mis à la disposition du public sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL) et de la Préfecture du Bas-Rhin.

Article 6

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des

Annexes

Arrêtés

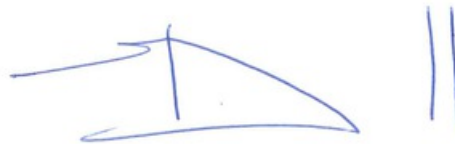
mesures de publication :

- soit, directement, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix, BP 51 038, 67 070 STRASBOURG Cedex ;
- soit, préalablement, d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ou hiérarchique auprès du Ministre en charge de la prévention des risques. Dans ce cas, la décision de rejet du recours préalable, expresse ou tacite – née du silence de l'administration à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours administratif préalable – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus.

Article 7

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL), le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin (DDT), le Directeur du Port Autonome de Strasbourg (PAS), le Directeur Interrégional de Voies Navigables de France à Strasbourg (VNF), le maire de Strasbourg et le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,



Stéphane BOUILLON

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

ARRÊTÉ

portant approbation du Plan de Prévention des Risques d'inondation de l'Eurométropole de Strasbourg

sur le territoire des communes de Bischheim, Blaesheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, La Wantzenau, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim et Wolfisheim

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-23, ainsi que ses articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Jean-Luc MARX en qualité de préfet de la Région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du district Rhin approuvé par arrêté préfectoral du 30 novembre 2015 ;
- VU les arrêtés préfectoraux du 12 août 1991 et du 21 septembre 1993 portant approbation des Plans d'Exposition aux Risques Inondation pour les communes de Bischheim, Eckbolsheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, La Wantzenau, Lingolsheim, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Schiltigheim, et Wolfisheim ;
- VU l'arrêté préfectoral du 4 juin 1996 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation sur la commune de Strasbourg ;
- VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2011 modifié prescrivant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur les communes de Bischheim, Eckbolsheim,

1/5

Annexes

Arrêtés

Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, La Wantzenau, Lingolsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim et Wolfisheim ;

- VU** l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 portant modification de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2011 prescrivant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur les communes de Bischheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, La Wantzenau, Lingolsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim et Wolfisheim ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 prescrivant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Inondation lié aux risques d'inondation pour les communes de Blaesheim, Fegersheim, Geispolsheim et Lipsheim et portant abrogation de l'arrêté du 17 janvier 2011 ;
- VU** les avis émis par les Personnes Publiques et Organismes Associés concernés dans le cadre de la consultation du 10 avril 2017 ;
- VU** le dossier de projet de plan de prévention des risques soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 septembre au 8 novembre 2017 ;
- VU** le rapport de la commission d'enquête remis le 22 janvier 2018 et son avis favorable assorti de deux réserves et de quatre recommandations ;

CONSIDÉRANT que le dossier de Plan de Prévention des Risques Inondation soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications visant à prendre en compte à la fois les avis des Personnes Publiques et Organismes Associés, conformément à la notice explicative et complémentaire jointe au dossier soumis à enquête, les observations et propositions recueillies en cours d'enquête, conformément au mémoire en réponse adressé le 21 décembre 2017 par la Direction Départementale des Territoires à la commission d'enquête, et l'avis de la commission d'enquête ;

CONSIDÉRANT que les deux réserves qui assortissent l'avis de la commission d'enquête portent, d'une part, sur la tenue des engagements de l'État concernant la prise en compte à la fois des avis émis par les Personnes Publiques et Organismes Associés et des observations et propositions recueillies en cours d'enquête, et, d'autre part, sur la réduction de la revanche sécuritaire à 0,50 mètre, au lieu de 1 mètre, en zone de remontée de nappe phréatique non débordante, avec une mise en couleurs de cette zone sur les plans pour une meilleure lisibilité ;

CONSIDÉRANT que la première réserve a été levée en intégrant dans le dossier approuvé l'ensemble des modifications auxquelles l'État s'était engagé tant vis-à-vis des avis des Personnes Publiques et Organismes Associés que des observations et propositions recueillies en cours d'enquête ;

CONSIDÉRANT que la seconde réserve a été levée en modifiant en conséquence la revanche prévue dans le règlement de la zone de remontée de nappe non débordante et en procédant à une mise en couleurs de la zone concernée sur les planches cartographiques réglementaires ;

2/5

Annexes

Arrêtés

CONSIDÉRANT que l'ensemble des modifications apportées au dossier de projet de Plan de Prévention des Risques soumis à l'enquête publique concernant principalement l'actualisation des données topographiques de secteurs localisés, des évolutions mineures du règlement et l'amélioration générale de la lisibilité et de la cohérence du dossier ;

CONSIDÉRANT que l'article R. 562-9 du code de l'environnement prévoit qu'après consultation des Personnes Publiques et Organismes Associés et après enquête publique, le Plan de Prévention des Risques, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture du Bas-Rhin,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Approbation

Le Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation sur le territoire des communes de Bischheim, Blaesheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, La Wantzenau, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim et Wolfisheim est approuvé tel qu'annexé au présent arrêté.

Les risques d'inondation pris en compte par le Plan de Prévention des Risques concernent :

- la submersion par débordement des cours d'eau sur les communes de Bischheim, Blaesheim, Eckbolsheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, La Wantzenau, Lingolsheim, Lipsheim, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Strasbourg, Vendenheim et Wolfisheim ;
- la remontée de la nappe phréatique sur toutes les communes.

Le Plan de Prévention des Risques a pour objet de :

- délimiter les zones exposées au risque d'inondation ainsi que les zones non directement exposées au risque mais où les constructions et aménagements pourraient aggraver les risques ailleurs ;
- fixer, pour chacune de ces zones, les interdictions et/ou les autorisations de construire, assorties le cas échéant de prescriptions ;
- imposer des mesures de protection des constructions existantes.

Article 2 : Abrogation

L'approbation du présent Plan de Prévention des Risques d'inondation vaut abrogation des Plans d'Exposition aux Risques Inondation des communes de Bischheim, Eckbolsheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, La Wantzenau, Lingolsheim, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Schiltigheim, et Wolfisheim et du Plan de Prévention des Risques Inondation de Strasbourg.

3/5

Annexes

Arrêtés

Article 3 : Contenu du dossier

Le dossier du Plan de Prévention des Risques contient une note de présentation, un dossier cartographique de plans de zonage réglementaire et un règlement tels qu'annexés au présent arrêté.

Article 4 : Servitude d'Utilité Publique

Conformément à l'article L. 562-4 du code de l'environnement, ce plan vaut servitude d'utilité publique. En application de l'article L. 153-60 du code de l'urbanisme, il sera annexé au document d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 5 : Affichage et publication

Le présent arrêté fera l'objet d'une mention au Recueil des Actes Administratifs de l'État dans le département ainsi que dans un journal diffusé dans le département.

Cet arrêté sera également affiché pendant au moins un mois dans les mairies de chacune des communes concernées, aux sièges de l'Eurométropole de Strasbourg et du Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Bas-Rhin à l'adresse suivante : www.bas-rhin.gouv.fr

Article 6 : Mise à disposition du dossier

Le dossier approuvé est tenu à la disposition du public dans les mairies de chacune des communes concernées, aux sièges de l'Eurométropole de Strasbourg et du Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg, en Préfecture ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Bas-Rhin à l'adresse suivante : www.bas-rhin.gouv.fr

Article 7 : Notification et information

Le présent arrêté sera notifié :

- aux Maires des communes de Bischheim, Blaesheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, La Wantzenau, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim et Wolfisheim ;
- au Président de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- au Président du Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg.

Il sera en outre communiqué pour information :

- au Conseil Régional Grand Est ;
- au Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- à la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin ;

Annexes

Arrêtés

- au Centre National de la propriété forestière, délégation régionale ;
- à l'Office National des Forêts ;
- au Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer ;
- au Syndicat Mixte Benfeld-Erstein-Strasbourg ;
- au Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

Article 8 : Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité :

- soit, directement, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg – 31, avenue de la Paix – BP 51 038 – 67070 STRASBOURG Cedex ;
- soit, préalablement, d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ou hiérarchique auprès du Ministre en charge de la prévention des risques. Dans ce cas, la décision de rejet du recours préalable, expresse ou tacite – née du silence de l'administration à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours administratif préalable – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus.

Article 9 : Exécution

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Bas-Rhin, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin, Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées ainsi que Messieurs les Présidents de l'Eurométropole de Strasbourg et du Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Strasbourg, le 20 Avril 2026

Le Préfet,



Jean-Luc MARX

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site STARLETTE, Route du petit Rhin sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

STARLETTE
n°67SIS06624.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

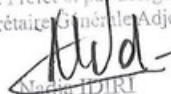
Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN. 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDRI

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site Ancien dépôt CTS de Neudorf, Ancien n° 17 Rue de Stosswehr sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

**Ancien dépôt CTS de Neudorf
n°67SIS06477.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

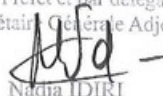
Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN, 2019

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
 - Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
 - Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 - Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
 - Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
 - Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
 - Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
 - Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
 - Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Ancien garage Wollek, rue Adèle Riton sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

**Ancien garage Wollek
n°67SIS06476.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

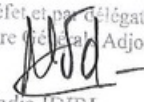
Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN. 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDRI

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
 - Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
 - Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 - Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
 - Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
 - Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
 - Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
 - Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
 - Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Ancienne usine à gaz, 33, route du Rhin sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

**Ancienne usine à gaz
n°67SIS06672.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN. 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et en délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
 - Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
 - Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 - Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
 - Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
 - Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
 - Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
 - Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
 - Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site SEITA, 7a, rue de la Krutenau sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

SEITA
n°67SIS06807.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Nadia IDIRI
Nadia IDIRI

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
 - Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
 - Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 - Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
 - Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
 - Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
 - Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
 - Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
 - Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site STEELCASE (STRAFOR), 56, rue Jean Giraudoux sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

STEELCASE (STRAFOR)
n°67SIS06791.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

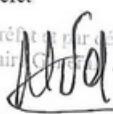
Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN. 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Ancienne station-service ARAL, N° 15-17 rue de l'III sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

**Ancienne station-service ARAL
n°67SIS06800.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

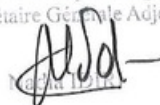
Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN, 2019

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe



Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site SCI Promeinau, N° 28 rue des frères Eberts sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

SCI Promeinau
n°67SIS06741.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Nadia IDIRI

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site EDF - Ancienne centrale thermique, n° 9 et 11 rue de Sète sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

**EDF - Ancienne centrale thermique
n°67SIS06478.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

N. LAHOURI

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Annexes

Arrêtés

Considérant que les activités exercées sur le site GROUPEMENT PETROLIER DE STRASBOURG, 24,
RUE DE ROUEN
PORT AUX PETROLES sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de
prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des
études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols
suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

GROUPEMENT PETROLIER DE STRASBOURG
n°67SIS06663.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet
<http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou
au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

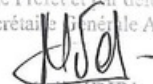
Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des
communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance
des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à
l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de
planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site USINE CLESTRA HAUSERMAN, 56, rue Jean Giraudoux sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

USINE CLESTRA HAUSERMAN
n°67SIS06634.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

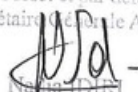
Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Natacha Durr

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site EIFFEL- Constructions métalliques de Strasbourg, 101, rue du Rhin Napoléon sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

EIFFEL- Constructions métalliques de Strasbourg
n°67SIS06669.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN. 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU **29 JUL. 2019**

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 17 juillet 2019 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Ancienne Brasserie K1 KRONENBOURG sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

« Ancienne Brasserie K1 KRONENBOURG »
n°67SIS06532.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **29 JUL. 2019**

Le Préfet


Pour le Préfet et par délégation
Nadia Dirri, Secrétaire Générale Adjointe

Nadia DIRI

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU **29 JUIL. 2019**

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 17 juillet 2019 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Clinique RHENA sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

« **Clinique RHENA** »
n°67SIS06376.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **29 JUIL. 2019**

Le Préfet

[Signature]
Par *[Signature]* par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Nadia DIERI

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 29 JUIN 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 17 juillet 2019 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Considérant que les activités exercées sur le site ECOCITE – Ilôt BOIS sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

« ECOCITE – Ilôt BOIS »
n°67SIS06355.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 29 JUL. 2019

Le Préfet

Par  Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Nadia IDIRI

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU **29 JUIL. 2019**

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 17 juillet 2019 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site Village de Chalets _ Centre d'hébergement d'urgence ADOMA sont à l'origine de pollution des milieux ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

« Village de Chalets _ Centre d'hébergement d'urgence ADOMA »
n°67SIS06351.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

ARTICLE 3 :

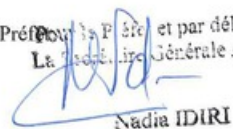
Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **29 JUL 2019**

Le Préfet du Bas-Rhin et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI

Annexes

Arrêtés



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 21 MARS 2022

portant création d'un secteur d'information sur les sols sur la commune de Strasbourg

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN**

**OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols (SIS) ;
- VU** le code de l'environnement, parties législative et réglementaire, et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R. 125-47 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 31 août 2021 portant organisation de la consultation pour l'établissement des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- VU** le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est du 24 février 2022 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- VU** la consultation des communes et des EPCI du 31 août au 31 octobre 2021 inclus ;
- VU** la consultation publique entre le 20 septembre et le 20 novembre 2021, inclus ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols ont été avisés par courrier du 31 août 2021 du lancement de la procédure et qu'aucune observation n'a été émise dans le délai de deux mois fixé par l'arrêté du 31 août 2021 précité ;

CONSIDÉRANT que le public n'a émis aucune remarque lors de la période de mise à disposition des projets de SIS du 20 septembre au 20 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que les activités exercées sur le site « École des Romains – Commune de Strasbourg » sont à l'origine de pollution des milieux ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Préfecture du Bas-Rhin
Tel : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République - 67073 Strasbourg Cedex

12

Annexes

Arrêtés

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, le secteur d'information sur les sols suivant est créé sur la commune de Strasbourg :

N° SSP06931250101 – Ecole des romains, commune de Strasbourg.

Ce secteur d'information sur les sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le secteur d'information sur les sols défini par le présent arrêté est annexé au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur dans la commune de Strasbourg.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié à la maire de Strasbourg et à la présidente de l'eurométropole de Strasbourg.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Strasbourg et au siège de l'eurométropole de Strasbourg.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de STRASBOURG (31 avenue de la paix - BP 51038 – 67070 Strasbourg cedex) ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, la maire de Strasbourg et la présidente de l'eurométropole de Strasbourg sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète
Présente et par délégation
le Secrétaire Général


Mathieu DUHAMEL

Préfecture du Bas-Rhin
Tel : 03 68 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République - 67073 Strasbourg Cedex

2/2

Annexes

Arrêtés

ANNEXE

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS COMMUNE DE STRASBOURG à STRASBOURG

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 29/06/2021

Nom : COMMUNE DE STRASBOURG

Adresse : 61RTE DES ROMAINS

Commune principale : STRASBOURG (67482)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : 84.11Z - Administration publique générale

Description : Non renseignée

Préfecture du Bas-Rhin

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral de ce jour

Strasbourg, le 18/01/2022
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général
La Préfète

Mme DUHAMEL



Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 18/01/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP06931250101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description* : L'État a engagé sur la période 2009-2013 une campagne nationale de diagnostics environnementaux d'une série d'établissements publics ou privés accueillant des enfants ou des jeunes de moins de 17 ans (action 19 du 2ème Plan National Santé Environnement).

Cette campagne ciblait les établissements de la petite enfance et d'enseignement implantés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service.

Il s'agissait d'une démarche d'anticipation environnementale et non de prévention d'un risque avéré. Les diagnostics n'étaient motivés ni par une inquiétude sur l'état de santé des enfants et des adolescents, ni par des situations environnementales dégradées.

Les établissements concernés étaient les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et lycées, les établissements hébergeant des enfants handicapés, ainsi que les établissements de formation professionnelle des jeunes. Les aires de jeux et espaces verts attenants ont été également concernés.

À l'issue des diagnostics, une commission nationale, établie alors par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a classé les établissements étudiés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Catégorie A : les sols de l'établissement ne posent pas de problème.
- Catégorie B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être

Annexes

Arrêtés

modifiés.

• Catégorie C : les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en oeuvre de mesures techniques de gestion, voire la mise en oeuvre de mesures sanitaires.

Ce site est un établissement sensible recevant des élèves du niveau élémentaire et disposant de logements de fonction où des enfants de moins de 6 ans peuvent être potentiellement présents. Il fait de plus l'objet d'un projet de jardin pédagogique.

La phase 1 du diagnostic mené sur le site a conclu à de potentielles expositions :

- par inhalation de substances volatiles issues des anciens sites BASIAS voisins, dans l'air intérieur des bâtiments,
- par ingestion, pour les enfants résidant dans les logements de fonction, de sols superficiels dont la qualité a pu être affectée par le dépôt de poussières issues de la cheminée de l'ancienne brasserie située à proximité de l'emplacement de l'école.

Des investigations complémentaires, dites de phase 2, ont donc été menées sur les milieux - air (« air du sol, sous dalle des bâtiments » et « air du vide sanitaire ») au droit des deux bâtiments de l'école, - et sols pour la zone enherbée de l'arrière-cour et celle située derrière la salle de jeux. Les substances recherchées étaient les substances associées aux anciennes activités recensées.

Les investigations ont montré que :

1/ concernant le milieu air, toutes les mesures des composés recherchés sont inférieures ou égales à la limite de quantification (un seul résultat atteint cette limite) dans l'air du vide sanitaire ou dans l'air du sol au droit du bâtiment principal et du bâtiment annexe.

2/ concernant les sols superficiels :

- des hydrocarbures ont été mesurés dans les sols enherbés de l'établissement à des teneurs supérieures à celles mesurées dans des prélèvements réalisés à l'extérieur de l'école (deux échantillons témoins prélevés dans des parcs voisins). Cependant, l'interprétation de ces résultats, en considérant un scénario d'ingestion de sol, indiquait que la qualité des sols était compatible avec l'usage des lieux pour ces composés ;

- du plomb et du mercure ont été relevés dans les sols enherbés de l'établissement à des teneurs dix fois plus importantes que celles mesurées dans les prélèvements réalisés à l'extérieur (deux échantillons témoins prélevés dans des parcs voisins).

La méthodologie établie au niveau national devant être respectée afin de pouvoir établir des comparaisons entre établissements, l'interprétation de ces résultats selon ses critères conduisait à considérer que la qualité de ces sols n'était pas compatible avec l'usage des lieux pour les enfants ayant accès à cette zone. Toutefois cette interprétation s'appuie sur un scénario d'ingestion de terre, dit « porter bouche » qui ne s'applique qu'à des enfants d'école maternelle alors que l'établissement est un établissement élémentaire. Il avait cependant été retenu pour d'éventuels enfants en bas âge du personnel logé sur place. Ces éléments ont donc conduit à ce résultat d'incompatibilité qui classait de façon sécuritaire l'établissement.

L'école élémentaire des Romains a donc été classée :

- en catégorie A pour l'air du sol : les sols de l'établissement ne posent pas de problème ;

- en catégorie C pour les sols de surface : la pollution découverte par les diagnostics nécessitait donc la mise en oeuvre d'actions correctives au droit des sols de surface concernés

En 2013, la ville de Strasbourg, en tant que responsable de l'école

Annexes

Arrêtés

élémentaire des Romains, a mis en place les actions correctives nécessaires consistant en l'excavation et l'évacuation de 417 m3 de terres superficielles impactées et la suppression de tout contact avec la mise en place d'un revêtement de surface en enrobé.

Les détails des opérations réalisées ont été transmis à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en charge de la déclinaison locale de la démarche et à l'Agence régionale de santé.

Le groupe de travail sous la tutelle du ministère de la transition écologique a examiné le dossier de l'école des Romains le 7 décembre 2020 et a émis un avis favorable pour son reclassement en catégorie B à la suite des mesures de gestion opérées par la ville de Strasbourg.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 09/09/2021

Description³ : Ce site est concerné par une pollution en métaux (plomb et mercure) 10 fois supérieure au fond géochimique qui se révèle incompatible avec l'usage actuel des lieux. Une école primaire est en effet implantée sur ce site qui présente également une pollution aux hydrocarbures. Cette dernière reste compatible avec l'usage des lieux.
Des mesures de gestion constituées par une restriction de l'accès aux zones enherbées par des clôtures ou barrières ont été proposées pour supprimer ou limiter le contact avec les sols.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

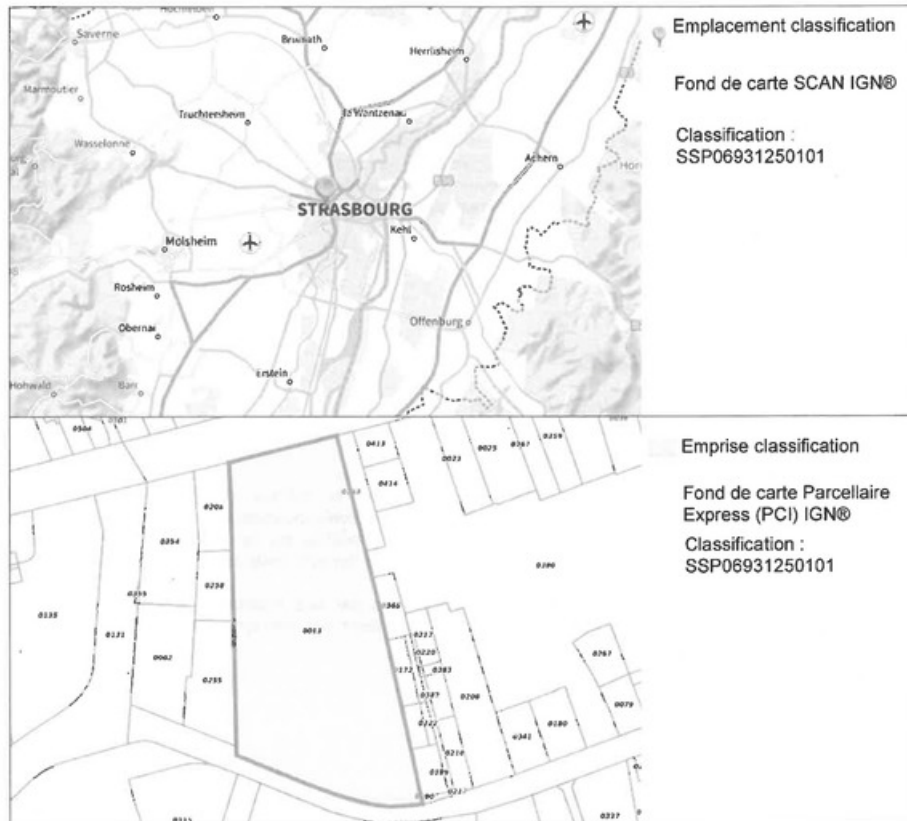
Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Strasbourg	1	MY	0013	67

Annexes

Arrêtés

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
(Web Mercator) :

Long. :858873.0511205384, Lat. :6203651.185461731

Superficie estimée :

8075 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

Annexes

Arrêtés



Cabinet du Préfet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civile

Arrêté
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs
et les pollutions

Le Préfet de la région Grand Est,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
Préfet du Bas-Rhin,

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'environnement notamment les articles L125-5 à L125-7, R125-23 à R125-27, R563-4 et D563-8-1 ;
- VU** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L271-4 et L271-5 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L1333-22 et R1333-29 ;
- VU** le décret du 10 octobre 2024 portant nomination du préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin - M. WITKOWSKI (Jacques) ;
- VU** l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
- VU** les arrêtés interministériels reconnaissant l'état de catastrophe naturelle pour certaines communes du département ;
- VU** l'arrêté ministériel du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques ;
- VU** les arrêtés préfectoraux portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur les sols de communes bas-rhinoises en application de l'article R125-45 du Code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 9 août 2024 modifiant l'arrêté initial du 3 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs dans le Bas-Rhin et ses annexes 1 et 2 ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet de la région Grand-Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin,

Annexes

Arrêtés

ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 9 août 2024 modifiant l'arrêté initial du 3 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs dans le Bas-Rhin et ses annexes 1 et 2.

Article 2 : L'obligation d'information des acquéreurs et locataires prévue aux articles L125-5 à L125-7 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe 1 du présent arrêté, à savoir la totalité des communes bas-rhinoises.

Article 3 : Les éléments nécessaires au vendeur ou bailleur pour compléter le formulaire d'état des risques et pollutions (ERP) et remplir ainsi l'obligation d'information prévue aux articles L125-5 à L125-7 du code de l'environnement sont disponibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin dans la rubrique information acquéreurs locataires (IAL).

Article 4 : Le présent arrêté est adressé aux maires du département pour affichage ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.

Article 5 : Madame la directrice de cabinet du préfet de la région Grand-Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, Messieurs les sous-préfets d'arrondissement, Monsieur le directeur départemental des territoires du Bas-Rhin, Mesdames et Messieurs les maires des communes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 3 SEP. 2025

Le Préfet,



Jacques WITKOWSKI

Annexes

Arrêtés

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

I - Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous avez la possibilité de former, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
Direction des Sécurités
5, place de la République
67 073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Ministre de l'Intérieur
Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques
Place Beauvau – 75 800 PARIS

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision. S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II - Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal Administratif
31, avenue de la Paix
67 070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au Greffe du Tribunal Administratif au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2^e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le Tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site : www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L.521-1 à L.521-3 du code de justice administrative

Annexes

Arrêtés

Mise à jour le : 01/09/2025				ZONAGE SISMIQUE 2 : sismicité faible 3 : sismicité modérée	POLLUTION DES SOLS (SIS)	ZONAGE NATUREL RADIO 1 : faible / 2 : faible mais transfert du radon vers le sous-sol / 3 : significatif www.insee.fr	RISQUES NATURELS				RISQUES TECHNOLOGIQUES			
CD	N°INSEE	COMMUNES (S14 au 01/01/2019 – INSEE)					PLAN DE PRÉVENTION NATUREL	NOMENCLATURE RISQUE	DATE DE PRÉSCRIPTION	DATE APPROBATION	PLAN DE PRÉVENTION TECHNOLOGIQUE	NOMENCLATURE RISQUE	DATE DE PRÉSCRIPTION	DATE APPROBATION
67250	67474	SOULTZ SOUS FORÊTS	3	oui	2									
67340	67475	SPARSBACH	3		2									
67770	67476	STATTMATTEN	3		1		PPRI de la Moder	Inondation	08/04/21					
67220	67477	STEIGE	3		3		PPRI du Giessen	Inondation	01/04/21					
67790	67478	STEINBOURG	3	oui	1		PPRI Zorn – Landgraben	Inondation	26/08/10					
67160	67479	STEINSELTZ	3		3									
67190	67480	STILL	3		3									
67140	67481	STOTZHEIM	3		1									
67000	67482	STRASBOURG	3	oui	1		PPRI EMS	Inondation	20/04/18		PPRT Port aux Pétroles	Thermique Surpression Toxique		28/11/2013
67290	67483	STRUTH	2		1									
67250	67484	STUNDWILLER	3		1									
67370	67485	STUTZHEIM-OFFENHEIM	3		1									
67920	67486	SUNDHOUSE	3		1									
67250	67487	SURBOURG	3	oui	1									
67320	67488	THAL-DRULINGEN	2		1									
67440	67489	THAL MARMOUTIER	3		2		PPRI Zorn – Landgraben	Inondation	26/08/10					
67220	67490	THANVILLE	3		3		PPRI du Giessen	Inondation	01/04/21					
67290	67491	TIFFENBACH	2		1									
67310	67492	TRAENHEIM	3		1									
67220	67493	TRIEMBACH AU VAL	3		3		PPRI du Giessen	Inondation	01/04/21					
67470	67494	TRIMBACH	3		1									
67370	67495	TRUCHTERSHEIM	3		1									
67350	67497	UHLWILLER	3		1		PPRI de la Moder	Inondation	08/04/21					
67350	67498	UHRWILLER	3		1									
67220	67499	URBEIS	3		3									
67280	67500	URMATT	3		3		PPRI de la Bruche	Inondation	13/12/19					
67150	67501	UTTENHEIM	3		1									
67110	67502	UTTENHOFFEN	3		1		PPRI de la Moder	Inondation	08/04/21					
67330	67503	UTTILLER	3		1									
67210	67504	VALFF	3		1									
67730	67505	LA VANCELLE	3		3		PPRI du Giessen	Inondation	01/04/21					
67550	67506	VENDENHEIM	3		1		PPRI Zorn – Landgraben	Inondation	26/08/10		PPRT Butagaz SAS	Thermique Surpression		21/07/14
							PPRI EMS		20/04/18		PPRT Lanxess	Thermique Surpression Toxique		27/07/14
											PPRT Wagram Terminal	Thermique Surpression		31/12/14
67220	67507	VILLÉ	3		3		PPRI du Giessen	Inondation	01/04/21					
67430	67508	VOELLERDINGEN	2		1									
67290	67509	VOLKSBERG	2		1									
67170	67510	WAHLENHEIM	3		1									
67360	67511	WALBOURG	3		1									
67130	67513	WALDESBACH	3		3									
67430	67514	WALDHAMBACH	2		1									
67700	67515	WALDOLWISHEIM	3		1		PPRI Zorn – Landgraben	Inondation	26/08/10					

Annexes

Attestation d'assurance



Generali
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AP559256

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOUIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 2 décembre 2025

Generali IARD atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOUIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

- Mise à disposition d'un site internet permettant le téléchargement de notes de renseignements d'urbanisme, droit de preemption, certificats de carrieres, certificats d'urbanisme,
- droit de preemption, certificats d'urbanisme/de numerotage/d'hygiene et salubrite/d'alignement/de non-peril/de carrieres, concordance cadastrale, etat des risques et pollutions,
- les téléchargements de l'etat des risques de pollution des sols, des installations classees pour la protection de l'environnement; d'informations.

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre

1 / 2

Annexes

Attestation d'assurance



Attestation contrat N°AP559256

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus	5 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Atteinte Logique / Cyber	
Tous dommages et frais confondus	150 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
Risques environnementaux	
Atteintes accidentelles à l'environnement tous dommages et frais confondus	1 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Préjudice écologique, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
• Responsabilité environnementale, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

2 / 2



Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*

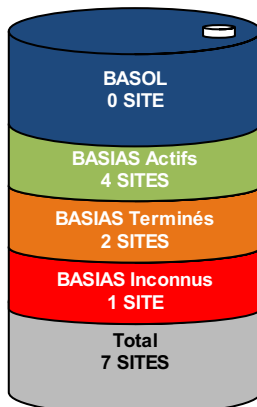


Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	SCP GRIENEISEN-GRESSER-GLOCK
Numéro de dossier	20241266 (STUDENT FACTORY - CONFLUENCE)
Date de réalisation	03/06/2026

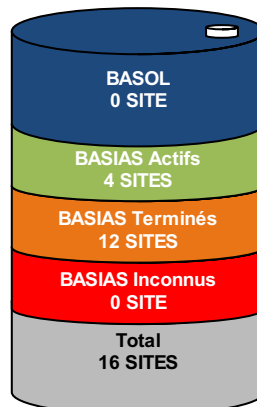
Localisation du bien	58 rue de Ribeauvillé 67000 STRASBOURG
Section cadastrale	EH 81, EH 429
Altitude	139.37m
Données GPS	Latitude 48.5658 - Longitude 7.772654

Désignation du vendeur	SCCV CONFLUENCE STRASBOURG
Désignation de l'acquéreur	

Dans un rayon de
200m autour du bien



Dans un rayon entre
200m et 500m du bien



Conclusion

A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :

- ➔ 0 site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié par **BASOL**.
- ➔ 23 sites industriels et activités de service sont répertoriés par **BASIAS**.
- ➔ 23 sites sont répertoriés au total.

MEDIA IMMO
124, rue Louis Baudoin
91100 CORBEIL ESSONNES
Tél. 01 60 90 80 85
SIRET 750 675 613 RCS EVRY

Fait à Corbeil Essonnes, le 03/06/2026

* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS**, **BASOL** et **CASIAS**
(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

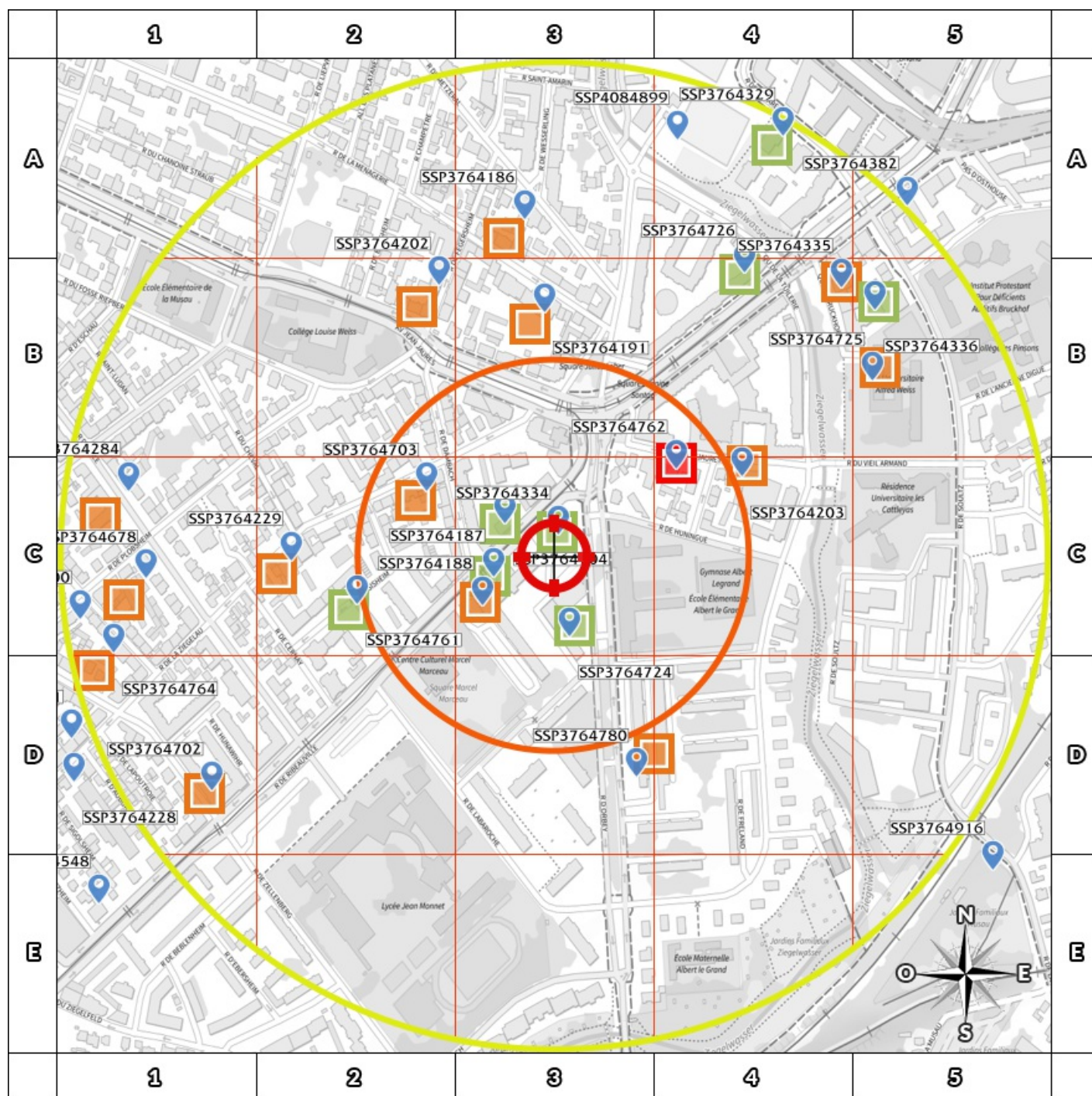
Synthèse de votre **Etat des Risques de Pollution des Sols**
Qu'est-ce que l'ERPS ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites **BASOL** / **BASIAS** situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ? Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.
Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ? Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.
Quels sont les derniers changements ? Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).
Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ? ➔ BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. ➔ BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit. ➔ CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.
Que propose Media Immo ? Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données BASOL et BASIAS, et sur CASIAS.
Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ? « À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

Inventaire des sites BASOL / BASIAS

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
C3	SUMA	Supermarché Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	24 m
C3	Union Générale de Distribution de Produits pétrolier ELF., ex CALTEX.	Station service Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	62 m
C3	GARAGE TAC (RENAULT)	Garage (réparation et vente) Garages, ateliers, mécanique et soudure;Compression, réfrigération;Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	67 m
C3	COOP.	DLI Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	75 m
C3	KRIEGER PRESSING SARL ex SODEXPRESS	Pressing Compression, réfrigération;Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	88 m
C2	Mme KACINEC (Eve).	Ateliers de moulage, découpage Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres;Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	149 m
C4	RENN BERNARD	Garage Garages, ateliers, mécanique et soudure;Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	155 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
C2	PEINTURES REUNIES (les)	Dépôt peintures Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	213 m
C4	PFLIEGERSDOERFFER (Edmond) Garage de la Musau.	Garage. Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.);Garages, ateliers, mécanique et soudure	214 m
D4	ENTREPRISE TRIMEX (R. TURK)	Produits de parfumerie Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	224 m
B3	MM FRIEDMANN ET FELSEN ex KERN ET CIE	Dépôt de chiffons et de vieux papiers	233 m
C2	ETS RENE RICHERT	Récupération et triage de ferraille Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	279 m
B2	B. WEIS Success.	Entreprise générale de travaux de construction. Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries;Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	286 m
A3	MENUISERIE PFISTER	Atelier de menuiserie Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	322 m
B4	ECONOMY -SERVICE	Pressing. Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	338 m
B5	WEIL et Fils.	Dépôt d'engrais de porc. Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	378 m
B4	FEUTREX (ETS) - E. BUCHHOLZ	Fabrication d'articles en matières plastiques - maroquinerie / Articles métalliques Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres;Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	398 m
B5	OBERT Claude	Récupération des métaux Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures);Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...);Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	414 m
D1	S.A.M.I.E	Matériel Industriel Electrique. Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	425 m
C1	COMPAGNIE POUR LA FABRICATION DES COMPTEURS ET MATERIEL D' USINES A GAZ, EAU ET ELECTRICITE	Fabrication de compteurs Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	433 m
C1	UNA FRIGO	Atelier de construction de machines frigorifiques Fabrication de machines d'usage général (fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs...);Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z;Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	456 m
A4	COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE STRASBOURG ex TRAMWAYS	Garage pour autobus CTS Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer;Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	467 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
D1	DOEBLER ALBERT	Dépôt de chaussures Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	476 m

Nom	Activité des sites non localisés
Aucun site non localisé	

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	SCP GRIENEISEN-GRESSER-GLOCK
Numéro de dossier	20241266 (STUDENT FACTORY - CONFLUENCE)
Date de réalisation	03/06/2026

Localisation du bien	58 rue de Ribeauvillé 67000 STRASBOURG
Section cadastrale	EH 81, EH 429
Altitude	139.37m
Données GPS	Latitude 48.5658 - Longitude 7.772654

Désignation du vendeur	SCCV CONFLUENCE STRASBOURG
Désignation de l'acquéreur	

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

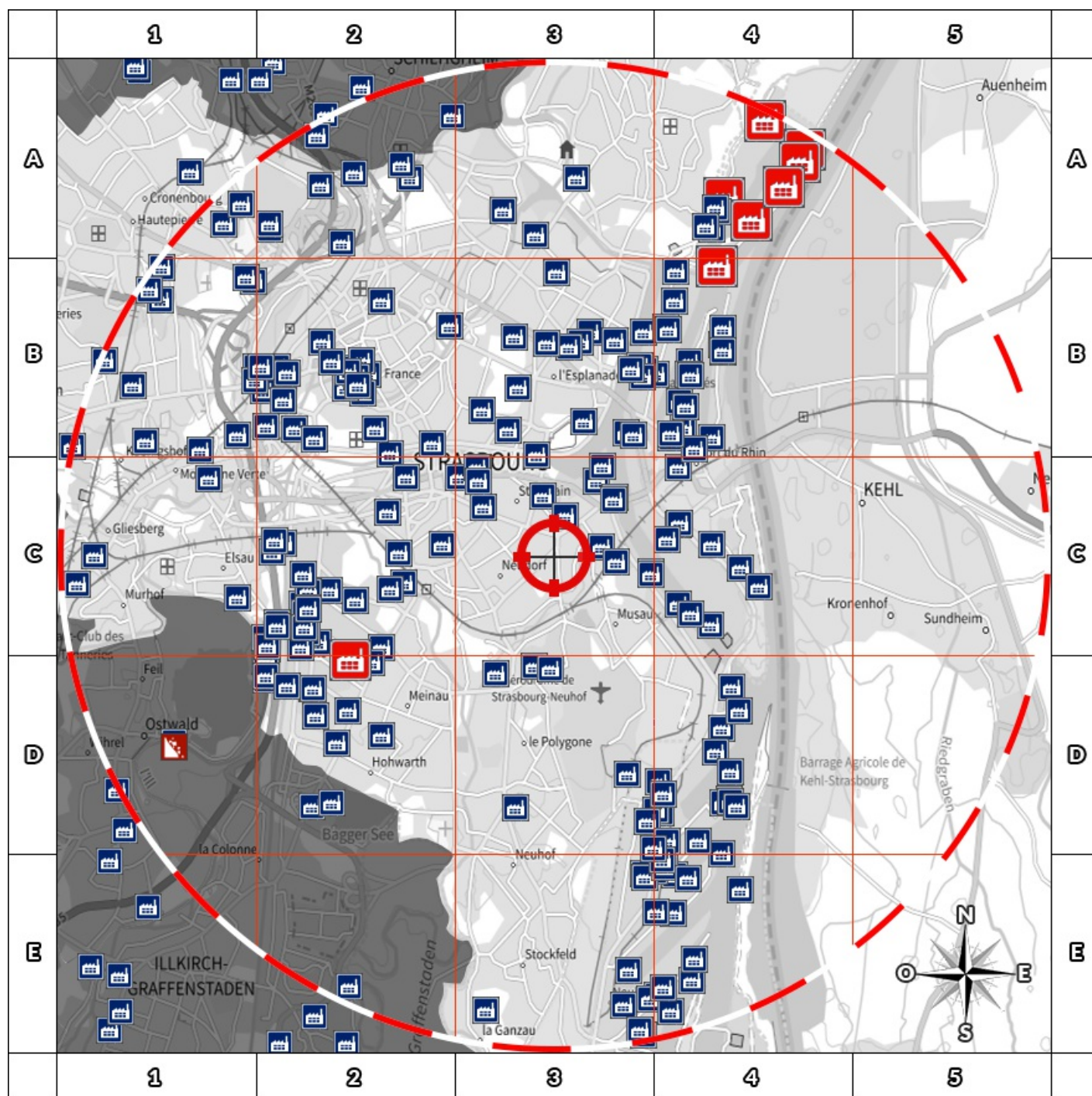
**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de STRASBOURG (67000)



2000m

- | | |
|---------------------|------------------------------|
| Usine Seveso | Elevage de porc |
| Usine non Seveso | Elevage de bovin |
| Carrière | Elevage de volaille |
| Emplacement du bien | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de STRASBOURG (67000)

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	ATC Garage	80 rue de la Plaine des Bouchers 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	COMPAGNIE FRUITIERE	55 Rue du Marché Gare 67200 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EFS (ETS FRANCAIS DU SANG - ALSACE)	10, rue Spielmann 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EXETER III France 1	3 et 5 rue de Dieppe 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	VINCENT PRESSING	9, rue de Reims 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MONOPRIX EXPLOITATION	5, rue des Grandes Arcades 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEVIA	12E, rue de Rouen 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	VERT MARINE (SERS) NOUVELLE PATINOIRE	Route d'Oberhausbergen 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	WINCANTON MONDIA Dunkerque	11, rue de Dunkerque 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	WADIH (Auto Pièces)	239, route de Schirmeck 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ROYAL PRESSING	4, rue du Temple Neuf 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POMONA	Marché Gare 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AGIP Française Altenheim ex-Total	6, route d'Altenheim 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MARLYNE PRESSING	74, route du Polygone 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN	route du rhin 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	49, route du Rhin 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DRY SERVICES	43 Rue de l'Yser -- 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	4 rue de Biarritz 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CONSEIL DE L'EUROPE D° Qual.Médic.	Direction Européenne de la Qualité du Mé Allée Kastner 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAPLAST EUROPOLYMERS (Rochelle)	22-24 rue de la Rochelle 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LOGISTIQUE JUNG STRASBOURG	21, rue du Havre 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EDF	67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CUS HABITAT	19, rue de Gribauval 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CUS HABITAT	44, rue d'Ypres 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CUS HABITAT	26, rue de Douai 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	CUS HABITAT	3, Place Albert 1er 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BOPACK	31, rue du Maréchal Lefèbvre 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CLEAN AUTO	92, rue de la Plaine des Bouchers 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCI STRASBOURG BAYONNE	25, 27, 29 rue de Bayonne 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ENVIE 2e Alsace SAS	6, rue Herrade 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	EURL CURTO (Station de l'Europe)	4, avenue de l'Europe 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MC DONALDS	35, rue des Grdes Arcades 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCI 15 Francs Bourgeois	15, rue des Francs Bourgeois 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Communauté urbaine de STRASBOURG	Place de l'Etoile 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Communauté urbaine de STRASBOURG	Route de la Fédération 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Communauté urbaine de STRASBOURG	Rue de l'Eglise Rouge 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CUS HABITAT	11, rue Tarade 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CTS SAEM	10 rue du tramway 67200 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INRR	15, Rue de Sète 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AS 24	9, Rue de Cherbourg 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SARL MARYVE	21, Rue de Cherbourg 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL	82, Faubourg National 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	68, Rte de Schirmeck 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	OIL FRANCE (ex SHELL) Meinau	212, avenue de Colmar 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Centre routier Rue du Rheinfeld 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING St-Florent	2a, rue St-Florent 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SIBAR	2, Rue d'Anjou 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GAZ DE FRANCE Strasbourg	33, route du Rhin 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	50, Boulevard de la Victoire 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GMS ALIMENTAIRE	1, Place Henry Levy PORT DU RHIN 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ESKA 7 (ex METALIFER)	7, rue de Cherbourg 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	ARMBRUSTER Strasbourg	4s rue de la Minoterie 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GOND RAND FRERES TRANSPORT	11, route du Petit Rhin 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	THEVENIN & DUCROT Distribution	10, rue du Landsberg 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BEYNAT Christian	36, Rue du Maquis 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TILICKI Total	46, Rte de l'Hôpital 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PORT AUTONOME DE STRASBOURG Nantes	15, rue de Nantes 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	STEF EUROFRISCHFRACHT	35, rue de Calais 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOPREMA	16 RUE DU RHEINFELD 67100 STRASBOURG	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	BMW FRANCE	8, Rue de la Minoterie 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING Porte de France	3, rue de Lausanne 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING CONSEILS	101 RTE DES ROMAINS 67200 STRASBOURG	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HEPPNER	3 Rue de Dieppe 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ENI FRANCE	169, route de Schirmeck 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AGIP France	9, avenue d'Alsace 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DRY SERVICES	42 Avenue des Vosges -- 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DNA Dernières Nouvelles d'Alsace	17-21, rue de la Nuée Bleue 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	STRASBOURG CENTRE ENERGIES	1b Rue du Doubs 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SELF (ex Saborec, Isoroy)	10, Rue de Châlon-sur-Saône 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCI STRASBOURG BAYONNE	17-23 Rue de Bayonne 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SARP GRAND EST (ex SANEST)	14, rue de Rouen Port-aux-pétroles 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	MICHELIN	9, rue Livio 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CTS	17, Rue de Stossw ihr 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EXETER III France 2	31, Rue de Bayonne 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCI MIHA	16, rue de Cherbourg 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AGIP Française Boecklin ex-BP France	59, rue Boecklin 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CTS	23, route du Neuhof 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	HABITATION MODERNE	Rue de la Liepvrette 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Opéra National du Rhin	44, route de la fédération 67100 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ECO2WACKEN	Rue Fritz Kieffer 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RHINE EUROPE TERMINALS - TCS strasbourg	15 rue de Nantes 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RHINE EUROPE TERMINALS	2 RUE DU BASSIN DU COMMERCE 67000 STRASBOURG	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Déchetterie de la Robertsau	rue de Lübeck 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Déchetterie Koenigshoffen	4 rue de l'Abbé Lemire 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	JANAMI ZIDANE (parcelle 27)	156, rue de l'Unterelsau 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	KARAKOC KHAZ	2 A rue Abbe Lemire 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUTOSTADIUM	210 avenue de Colmar 67100 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ART - PATRICK (parc 29)	rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ESSOUFI Moulay (parc 27)	156 rue de l'Unterelsau 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Port autonome de Strasbourg	rue de Bayonne, rue de Rheinfeld, rue de 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Jean-Denis MAUHN	15 avenue Aristide Briand 67100 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Le rendez-vous automobile	10, rue du Maquis 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Accastillage Diffusion	Accastillage Diffusion 2 rue de Boulogne 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SIMPLY MARKET	8 rue de Leicester 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SIMPLY MARKET	rue de la Lamproie 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SPE	74a rue de la plaine des bouchers 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PEPLER	87, rue de la plaine des bouchers 67100 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UNIBENNES (RAGGI)	16 rue de Cherbourg 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EPALIA	117 rue du Rhin Napoléon 67100 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Berliner das Original	33 rue des Grandes Arcades 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MACDONALD'S FRANCE	10 Place de la Gare 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MACDONALD'S FRANCE	24 Place des Halles 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HERA	PRESQU'ILE ANDRE MALRAUX IMMEUBLE BLACK SWANS TOUR A 67100 STRASBOURG	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	SO STRAS	4 RUE DE LA PREMIERE ARMEE 67000 STRASBOURG	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	STARBUCKS	4 rue maire Kuss 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	STARBUCKS	31 Place de Kleber 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PKF Rivetoile	3 place Dauphine 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	R B	20 place de la gare 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MacDonald	16 RUE DE ROME 67043 STRASBOURG CEDEX 67000 STRASBOURG	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	KFC HOMME DE FER	6 RUE DU NOYER 67000 STRASBOURG	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCI ProMeinau	SCI ProMeinau 105 rue de la plaine des bouchers 67100 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Union des Coopérateurs d'Alsace (COOP)	3 rue de la Coopérative 67017 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ASS.DES AMIS DU ZOO	PARC DE L'ORANGERIE 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	ESCAL	6 Rue de la Minoterie 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCOPA VIANDES	MARCHE GARE 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HALLAL ALAMI	97 R DE LA PLAINE DES BOUCHERS 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FIVE GUYS FRANCE	12 RUE DES GRANDES ARCADES 12-18 67000 STRASBOURG	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RADICAL PEST CONTROL	2 RUE DES GUITARISTES 67100 STRASBOURG	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HERTZ Strasbourg	10a, Avenue de Metz 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ALEXANDRALOG FRNE02	rue de Chalons sur Saône 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL	34, rue du Wacken 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Lingenheld Environnement	Place Henri Lévy 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	R-GDS	10, rue du Doubs 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MSA	10 rue Ste Marguerite 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SNC STRASBOURG STARLETTE	Route du Petit Rhin - Port Autonome 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUEZ Environnement	22, rue de Cherbourg 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MONOPRIX EXPLOITATION	65, route du Polygone 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	STEPANIAN AUTOMOBILES (parc 45, 44, 43)	198 rue de l'Unterelsau 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INTERSEROH FRANCE	6, rue d'Alger 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	SUEZ RV NORD EST	1 Place Henri Lévy 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BAKEMARK INGREDIENTS FRANCE S.A.S.	3A rue de Bastia Port Autonome 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Gustave Muller	33, rue de Bayonne 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Communauté urbaine de STRASBOURG	84, rue de la Musau 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ICA Cronenbourg (Garage KROELY)	15, rue du Fossé des Treize 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AD DJEDID (parc 23)	150 rue de l'Unterelsau 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BENADDA Mostepha	198, rue de l'Unterelsau 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DAHOU Yahia (parc 31)	188, rue de l'Unterelsau 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Mohamed KHANNOUS	190 A, rue de l'Unterelsau 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TAFATI Mohammed	188, rue de l'Unterelsau 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AGHRISS	196 rue de l'Unterelsau 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	indivision SOCOTIM LMI "Hohl et Danner"	13 rue du Maréchal Lefebvre 67100 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SFIC BRILL	2, rue de Dunkerque BP 55 67017 STRASBOURG 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ES BIOMASSE	101, rue du Rhin Napoléon 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Nouvel Etablissement (5359)	Strasbourg Mundolsheim 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DDT 67 Halles	Rue du Marias Vert 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CUS HABITAT OPHLM	24, Avenue de Normandie 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOMES	6, rue d'Alger 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ESKA (ex GDE)	12 Rue de Saint Malo 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CNRS SERVICE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	6 RUE BOUSSINGAULT 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RITLENG Revalorisations	Lieu-dit Gaensweid 33, rue Principale 67270 Rohr	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING POINT SEC	60, rue du Faubourg National 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BRASSERIE KRONENBOURG K5	35, rue de Calais 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCREG EST	Rue de Saint Nazaire 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	55, rue du Marché Gare	67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUCHAN Entrepot LOGISTIQUE	55, rue du Marché Gare 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	NOTA PIERRE	10 rue de Chalon-sur-Saône 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING 67 (ex MOD PRESSING)	24, rue de Zurich 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BLANCHISSERIE DE L'ILL	32 rue de la Grossau 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CODIG SAS	39-41, rue du Jeu des Enfants 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PORT AUTONOME DE STRASBOURG Vauban	1, rue du Havre 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ASAP - 67	67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ZEKMAN	4 rue Schertz 67100 STRASBOURG	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ALGECO	quai Jacoutot 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCI LTH	14 rue Schertz 67100 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BOLLORE ENERGY Strasbourg - Canas	23, rue de Rouen BP 14 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SPRENGER	5, route de la Fédération 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NLMK Strasbourg	1, rue du Bassin de l'Industrie BP 89 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	STRASBOURG CENTRE ENERGIES	5 route du Petit Rhin 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	ES Services Energetiques	6 rue Jacob Centre géothermique - Quartier de la Brasserie 67200 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ES Services Energetiques	14 rue du Jeu de enfants 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Euromaster	3 rue de Bayonne 67100 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RHENUS LOGISTICS ALSACE	11, rue du Havre 67028 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Pressing de la Bourse	17 rue de la brigade d'Alsace Lorraine 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	R-GDS-distributeur-gaz-67	67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RECYCARS	79, rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Garage GABRIEL	rue de l'Unterelsau 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Mr Bricolage	1 rue du 22 novembre 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DACSA France SAS (reste de l'activité)	7 RUE DU BASSIN DE L INDUSTRIE CS 50092 67017 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	R-GDS	67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CUS HABITAT	8B, Rue de Cherbourg 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LEGRAND S.A.	290, Avenue de Colmar BP 101 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	SCHROLL S.A.S.	6, rue de Cherbourg BP 23 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MTS	7, rue de Dunkerque 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	BOLLORE ENERGY Strasbourg	23, rue de Rouen BP 14 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Haut
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	ADIENT France SAS (ex johnson controls)	6, rue Schertz BP 13 67100 Strasbourg	En fin d'exploitation	Seveso Seuil Bas
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SOCIETE EUROPEENNE DE STOCKAGE D1	28, rue de Rouen 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Haut
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	TREDI Strasbourg	74 quai Jacoutot 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Haut
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SOCIETE EUROPEENNE DE STOCKAGE D2	70, Quai Jacoutot 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Haut
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	RUBIS TERMINAL	65, quai Jacoutot 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Haut
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	PRODAIR ET CIE Strasbourg	72B QUAI JACOUTOT Port aux Pétroles 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Haut
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	WAGRAM TERMINAL SAS	Terminal pétrolier 72 Quai Jacoutot 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Haut
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	HAG COFFEX SNC Site Coffex	2, rue de Nantes 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	OVH	9 rue du Bassin de l'Industrie 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HACHEMI Slimane	5A rue du Doubs 67100 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GIE CIBAIL	1 Chemin du Wacken 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GRG Alsace	6, rue du Rheinfeld 67100 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRODUNET	11, rue Antoine Heitzmann 67100 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ZUCCALA William	1 Rue de l'Ain 67200 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EGL Brest	3 rue de Brest 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EUROMÉTROPOLE	Rue Pierre Nuss 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	sécurité des reseaux 67	DREAL 14 rue du bataillon de marche n°24 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ARGAN	10 rue de la Minoterie 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAPPE	2 Rue de Sète 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	sécurité des réseaux 68	DREAL 14 rue du bataillon de marche n°24 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ALTVATER	12, Rue de Nantes Dépôt des 3 ports 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SBVF (Sté Boulangerie Viennoiserie Fra.)	7, rue du Bassin de l'Industrie 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PARLEMENT EUROPEEN	1, av. du Président Robert Schumann 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	MALTERIE ETHEL	12, rue des Glacières 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUTO 67	9, Rue de Brest 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SGI EGL Cherbourg	10-12, rue de Cherbourg 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CENTRE DE RECHERCHE SUR MACROMOLECULES	6, Rue Boussingault 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ACO	92 Rue de la Plaine des Bouchers BP 108 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ESSO S.A.F. Strasbourg	12, rue de Rouen 0235313360 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	THEVENIN & DUCROT Distribution	41, Boulevard de Lyon 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PARPINEL	Rue du Maquis Musau 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ALSACE PROTECTION	14, Rue de Rouen 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POLY PEPTIDE	7, rue de Boulogne 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	MECALI	9, rue de Brest 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DR OETKER FRANCE S.A.S.	28-30, rue Lafayette 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHRISESARAH SAS (ex ECONOMY PRESSING)	37, Boulevard d'Anvers 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ESCAL (Escargot d'Alsace)	6, rue de la Minoterie BP 59 67017 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUTO RACING SERVICE	135, Rte de Colmar 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RIFF	8, rue du Doubs 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PIERRETTE TBA - ELIS	142, rue de l'Unterelsau BP 57 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	COSMEUROP	43 Allée des Comtes 67200 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEEGMULLER (armements)	1, rue du Bassin d'Austerlitz BP 50 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAFE SATI	4, Rue de Nantes 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UGC CINE CITE	25 Route du Rhin 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CTS	14, rue de la Gare aux marchandises 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SERMIX SAS (ex. LACTINA SAS)	107, rue du Rhin Napoléon 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PLACOPLATRE S.A.	7, rue de la Rochelle BP 6 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	IKEA FRANCE SNC	28, Place de l'Abattoir BP 9 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CMS - EIFFEL	101, Rue du Rhin Napoléon 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	RHENUS LOGISTICS (WINCANTON MONDIA)	9 -10, Rue du Havre 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	REDLAND ROUTE NORD	Rue de Bayonne 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Communauté urbaine de STRASBOURG	1C, rue du Doubs 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEITA-Groupe Imperial Tobacco	7a, rue de la Krutenau 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ALDES AERAILIQUE	13, Rue du Port du Rhin BP 89 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PROCHIMEST	74, rue de la Plaine des Bouchers BP 126 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SPIELMANN D. SAS	20, rue des Frères Eberts BP 40022 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EBERHARDT FRERES	18, rue des Frères Eberts BP 83 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ELSAU (Garage de l')	146, rue de l'Unterelsau 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CA Strasbourg (Silorins + Silostrat)	113, rue du Rhin Napoléon 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	METAYER AROMATIQUE INDUSTRIE (exCODOLOR)	28 rue du Marechal Lefebvre Z Industrielle de la Plaine des Bouchers 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ESKA DERICHEBOURG	15, Rue du Havre 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	INTERDECAF	70, rue de la Plaine des Bouchers 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MOULINS SOUFFLET	180, rue de la Ganzau BP 60012 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOPREMA	14 rue de Saint Nazaire CS 60121 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LAVAGE DE L'EST EURL	9, rue de Cherbourg 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MUNSCH Strasbourg	20, rue de la Tour 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RHENUS LOGISTICS (WINCANTON MONDIA)	7, Rue du Havre 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOFRAL M.Verte	223, route de Schirmeck 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DERICHEBOURG (ex ESKA Minoterie)	10, rue de la Minoterie BP 75 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CPK Production Strasbourg	12, route de la Fédération BP 64 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	ARCELOR (ex PAB EST)	10, rue du Bassin de l'Industrie 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BLUE PAPER	4, rue Charles Friedel CS 30009 67017 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	GPS	24 RUE DE ROUEN 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Lesaffre Panification France	8, rue de Saint Nazaire BP 62028 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ESKA 3 (ex METALIFER)	3, rue de Cherbourg 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	MORY GLOBAL	10, rue de la Minoterie BP 93 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AGRO 67	8 RUE BASSIN DE L INDUSTRIE 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	STRASBOURG ENERGIE	16, Chemin du Heyritz 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCHERRER	117, rue du Rhin Napoléon 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Société des Malteries d'Alsace	7, rue du Port du Rhin 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	STANDART SAS (ex cargill)	11, rue de St-Malo 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SNCF	19 rue Georges Wodli 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEITA - Groupe Imperial Tobacco	56, rue des Frères Eberts 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ZAHNBRECHER	76, rue de la Plaine des Bouchers 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCHREIBER	8, rue du Doubs 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NOVALIX DOMUS	16 Rue d'Ankara 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LIANTS ROUTIERS DE LA VALLEE DU RHIN	12, rue de Rouen 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DEPOT VENTE MARC AUTO PIECES	1b, route d'Oberhausbergen 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ART ET PUBLICITE	109, Rte de Colmar 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LES MOULINS ADVENS (ex GMS)	1, Place Henry Levy 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	BIO SPRINGER	8, Rue de Saint Nazaire 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ESSO SAF	250, route de Colmar 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LUCK BOPACK	31, rue du Maréchal Lefèvre 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	COMPAGNONS DEVOIR DU TOUR DE FRANCE	2, rue de Wasselonne 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SGS QUALITEST	23, rue de Rouen BP 4 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BOLLORE ENERGIE SAHA	Rte du Petit Rhin 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
MULTILOGIS	10 rue Thomas Mann 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
ALTEM S.A.S.	10, route du Rohrschollen 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
TIMKEN	6 rue de Bastia 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
CUS HABITAT	7, rue de Haldembourg 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
CUS HABITAT	33, rue Becquerel 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
CUS HABITAT	18, rue Augustin Fresnel 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
IDEX ENERGIE	Rue de la Liepvrette 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
TOTAL MARKETING FRANCE	142, Rte d'Oberhausbergen 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
MATCH Robertsau	Route de la Wantzenau 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
PRESSING IDEAL PRESSING	240, route d'Oberhausbergen 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
EUROMETROPOLE - valorisation déch. verts	18 route du Rohschollen CVDV 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
SEM E PUISSANCE 3	RD 120 Espace Européen de l'Entreprise 67300 Schiltigheim	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
PYRAGRIC	13 rue du chateau d'Angleterre 67300 Schiltigheim	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
SPA DE STRASBOURG	45 ROUTE DU RHIN 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
ATEMAX	19 ROUTE DU ROHRSCOLLEN 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
AUCHAN Hypermarche	11 PLACE ANDRE MAUROIS CS 23007 67200 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
ARAL	15-17 rue de l'III 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
PRESSING ART 5àSEC	Centre Commercial 90, rte du Gal de Gaulle 67300 Schiltigheim	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
FISCHER & CIE	Bischheimer Grossau, Vogelau 67300 Schiltigheim	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
ALTEM	3 route du Rohrschollen 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
SARDI	15 Route du Rohrschollen 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
SENERVAL UIOM	3, route du Rohrschollen 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
COLAS NORD-EST (ex-SARM)	9, Rte du Rohrschollen 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
LESAFFRE CULINARY STRG (anct SENSIENT)	5, route du Rohrschollen 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
ESKA (ex GDE METALIFER)	3a, route du Rohrschollen 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
SENERVAL PTM	30 route du Rheinfeld 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
STEERING FRANCE	81, rue de la Rochelle 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
CLESTRA S.A.S.	56, Rue Jean Giraudoux BP 46 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
PUNCH POWERGLIDE (Ex GM)	81, rue de la Rochelle BP33 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
Brasseries KRONENBOURG S.A.S.	68, route d'Oberhausbergen 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i>			
KEHR - MULLER	6 rue du Colvert 67300 Schiltigheim	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
Le Nouveau Pressing	2A rue de la Glacière 67300 Schiltigheim	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
LANA PAPIERS SPECIAUX II	139, route de La Wantzenau BP 10018 67015 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
SUEZ RV NORD EST (ex- VALOREST)	13, Route du Rohrschollen 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
IMPRIMERIE ALSACIENNE	21, rue Jean Mentelin BP 56 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
SOSTRA	39, rue de Lattre de Tassigny 67300 Schiltigheim	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
STEELCASE STRAFOR Strasbourg	56, rue Jean Giraudoux 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
HOPITAUX UNIVERSITAIRES de STRASBOURG	rue Jean Giraudoux HautePierre 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
SOVEES	Route du Glasersw oerth PK 300 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
EVOS	60, rue Jean Giraudoux 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
RHINO STRA	9 rue de Rochefort 67100 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
UNAL	5, rue de la Libération 67000 Strasbourg	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
AUCHAN CARBURANT	Place André Maurois 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Avenue Molière HautePierre 67000 Strasbourg	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
OTV DEPOT DE CENDRE	Station d'épuration 67000 Strasbourg	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON

Extrait de Georisques

Depuis des données publiques de l'Etat disponibles sur le site Georisques.gouv.fr



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	SCP GRIENEISEN-GRESSER-GLOCK
Numéro de dossier	20241266 (STUDENT FACTORY - CONFLUENCE)
Date de réalisation	03/06/2026
Localisation du bien	58 rue de Ribeauvillé 67000 STRASBOURG
Section cadastrale	EH 81, EH 429
Altitude	139.37m
Données GPS	Latitude 48.565799699049 - Longitude 7.7726542899995
Désignation du vendeur	SCCV CONFLUENCE STRASBOURG
Désignation de l'acquéreur	



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.

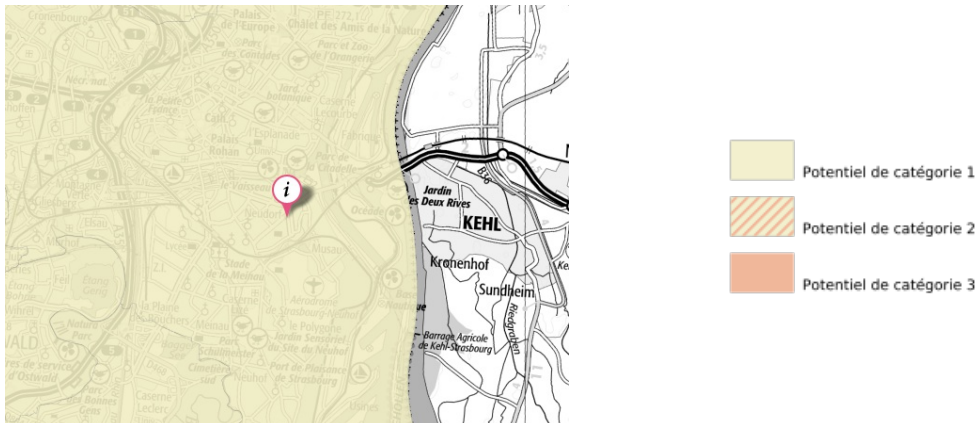


Risques	Concerné	Détails
Radon	Oui	Niveau : 1
TRI : Territoire à Risque important d'inondation	Oui	1 TRI sur la commune
PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations	Oui	1 PAPI sur la commune
Canalisations de matières dangereuses	Oui	20 canalisation(s) dans un rayon de 1000 m
Installations industrielles rejetant des polluants	Oui	62 établissement(s) rejetant des polluants dans un rayon de 5000 m
Installations nucléaires	Non	0 installation(s) nucléaire(s) dans un rayon de 10000 m 0 centrale(s) nucléaire(s) dans un rayon de 20000 m

Cartographies

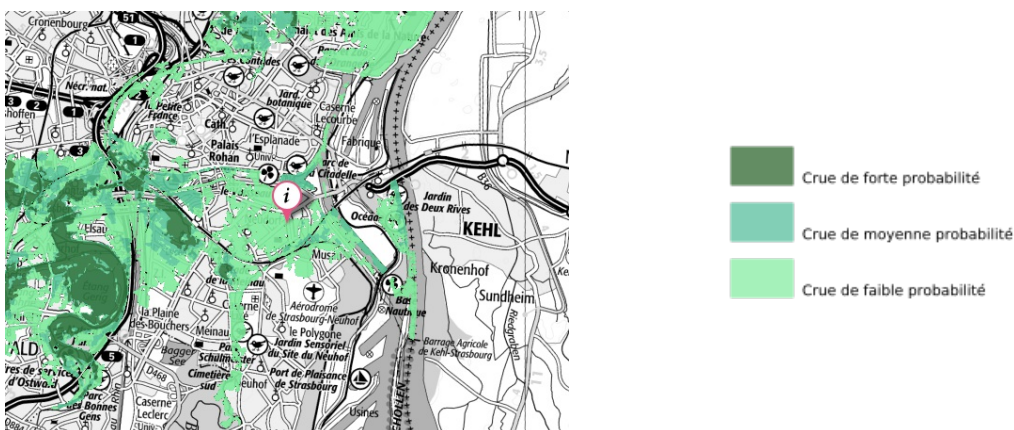
Radon

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



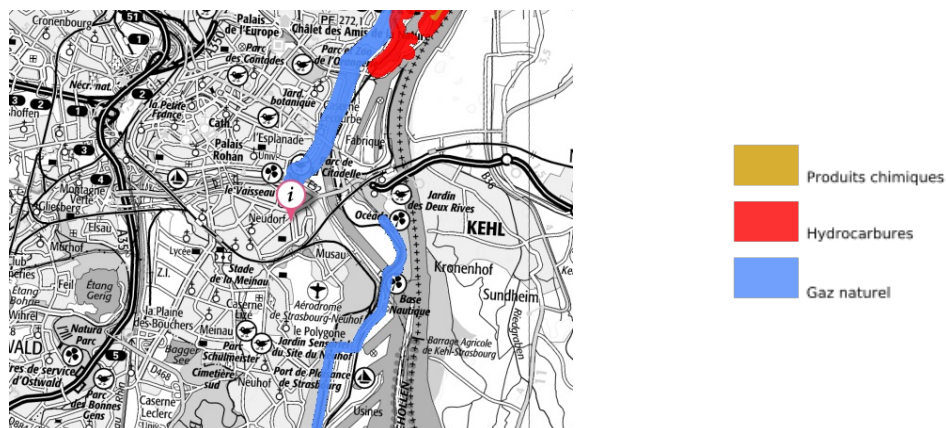
Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : événement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



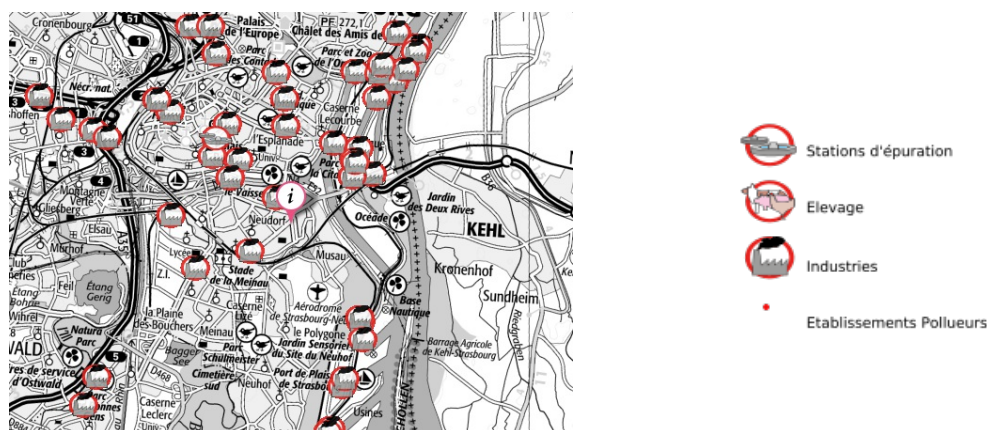
Canalisations de matières dangereuses

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



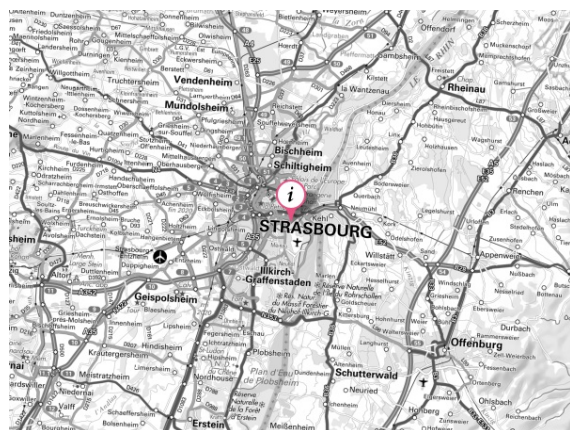
Installations industrielles rejetant des polluants

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



Installations nucléaires

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



-  Autres activités industrielles
-  Démantèlement
-  Démantèlement avec risque lode
-  Activités de recherche
-  Activités de recherche avec risque lode
-  Cycle du combustible
-  Cycle du combustible avec risque lode
-  Gestion des déchets radioactifs
-  Gestion des déchets radioactifs avec risque lode
-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque lode

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	SCP GRIENEISEN-GRESSER-GLOCK
Numéro de dossier	20241266 (STUDENT FACTORY - CONFLUENCE)
Date de réalisation	03/06/2026
Localisation du bien	58 rue de Ribeauvillé 67000 STRASBOURG
Section cadastrale	EH 81, EH 429
Altitude	139.37m
Données GPS	Latitude 48.5658 - Longitude 7.772654
Désignation du vendeur	SCCV CONFLUENCE STRASBOURG
Désignation de l'acquéreur	

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 EH 81, 000 EH 429
------------	-----------------------

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

58 rue de Ribeauvillé
67000 STRASBOURG

Cadastre

EH 81, EH 429

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui ☐ non ☒

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹
forte ☐

zone B ²
forte ☐

zone C ³
modérée ☐

zone D ⁴ ☐

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaterbis A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de STRASBOURG

Vendeur - Acquéreur

Vendeur

SCCV CONFLUENCE STRASBOURG

Acquéreur

Date

03/06/2026

Fin de validité

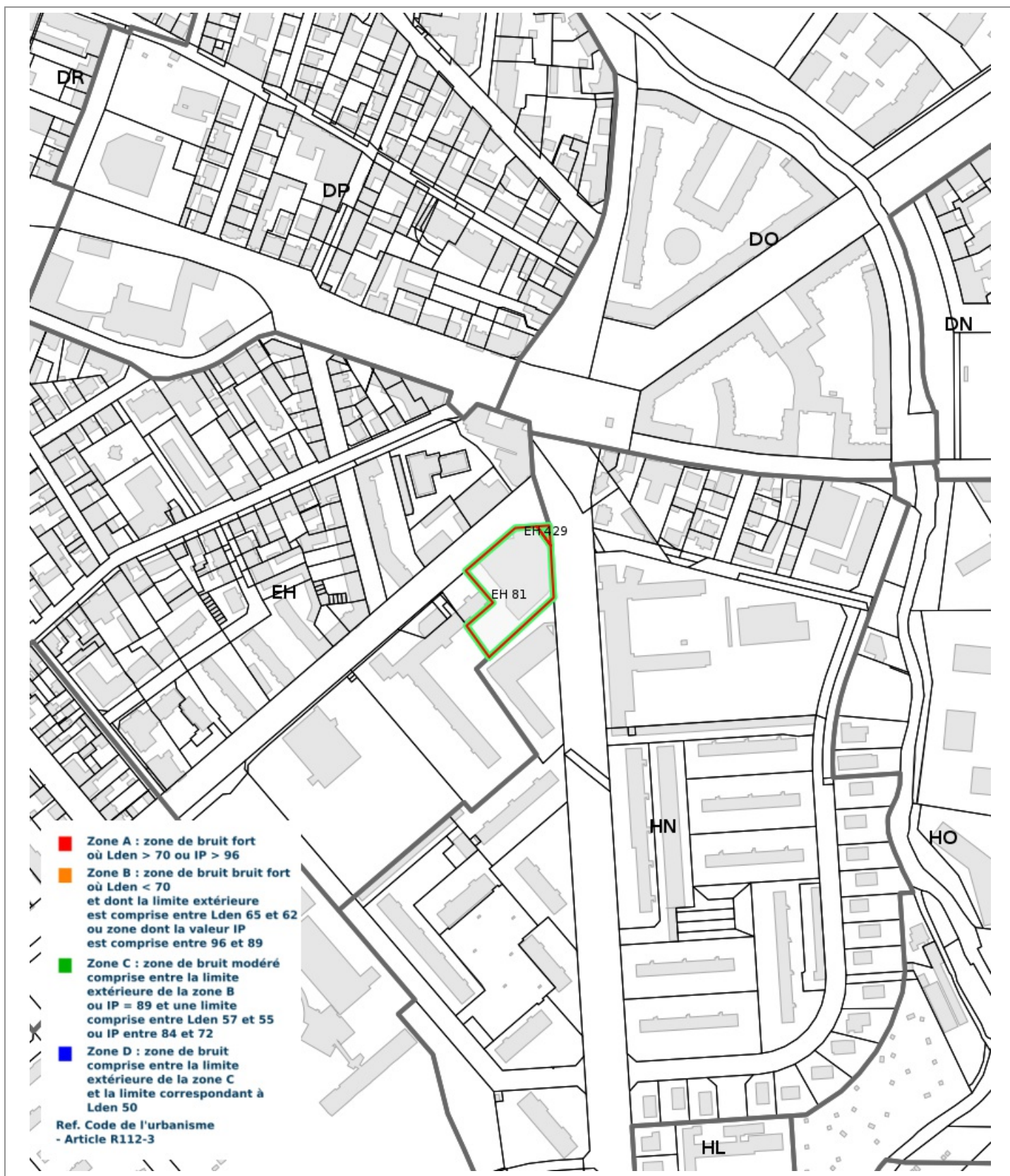
03/12/2026

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.nota-risques-urba.fr/>
© 2026 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aéroports



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aéroport, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004